

2011 - 2016

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL
DU LUNDI 14 DÉCEMBRE 2015 A 19:30 HEURES
A LA GRANDE SALLE DE LA MAISON DE JUSTICE

(43)

- Présidence : Mme Lise-Marie Graden
- Présents : 72 Conseillers généraux
5 Conseillers communaux
- Excusés : M. Jean Pierre Angéloz
Mme Eva Heimgärtner
Mme Adeline Jungo
M. Pierre Kilchenmann
Mme Gisela Kilde
M. Antoine Marmy
M. Suleyman Sinaci
M. Klaus Uhr
- Absent : -
- Scrutateurs : M. Bernard Dupré
M. Jean-Noël Gex
M. François Miche
M. Maurice Page
Mme Yolande Peisl-Gaillet
Mme Isabelle Teufel
- Scrutateurs-
suppléants : M. Marc-David Henninger
Mme Marie-Gertrude Morel-Neuhaus
M. Vincent Pfister
Mme Cécile Thiémard
- Assiste à la séance : M. Laurent Simon-Vermot, Chef du Service
des finances
- Secrétariat : Mme Catherine Agustoni
Mme Nathalie Defferrard Crausaz

ooo

Séance du 14 décembre 2015

Ordre du jour

La Présidente salue avec plaisir les membres du Conseil communal, ses collègues du Conseil général, les membres de l'administration communale, notamment le Chef du Service des finances, M. L. Simon-Vermot, les visiteurs et les visiteuses sur la tribune, ainsi que les représentant-e-s de la presse. Elle constate que la convocation du 24 novembre 2015, contenant l'ordre du jour de la séance de ce jour a été envoyée dans les délais légal et réglementaire.

"Y a-t-il des remarques d'ordre formel quant à cet ordre du jour?"

Tel n'est pas le cas.

L'ordre des débats sera dès lors le suivant:

1. Communications de la Présidente;
2. Approbation du procès-verbal n° 42 de la séance du 2 novembre 2015;
3. Election d'un membre à la Commission de l'Informatique en remplacement de M. Diego Frieden;
4. Election d'un membre à la Commission de fusion en remplacement de M. Diego Frieden;
5. Plan financier 2016-2020 – Réactualisation;

Représentante du Conseil communal: Mme Madeleine Genoud-Page, Directrice des Finances
Rapport de la Commission financière

6. Examen du budget de fonctionnement 2016 de la Commune – message n° 46;
Représentante du Conseil communal: Mme Madeleine Genoud-Page, Directrice des Finances
Rapport de la Commission financière
Chaque membre du Conseil communal défendra le budget de sa Direction
7. Examen du budget des investissements 2016 de la Commune – message n° 46;
 - I. Inscription des investissements déjà décidés (catégorie I)
 - II. Octroi et inscription des investissements traités avec le budget (catégorie II)

1. 300.506.17 Renouvellement du mobilier scolaire + informatique 2016 Fr. 300'000,00

Séance du 14 décembre 2015

Ordre du jour (suite)

| | | | | |
|----|------------|---|-----|--------------|
| | | Ces achats seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales. | | |
| 2. | 401.506.21 | Achat de parcomètres pour extensions des zones "vignettes-habitants" 2016 | Fr. | 200'000,00 |
| | | Ces achats seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales. | | |
| 3. | 401.506.22 | Radars pour installations lumineuses 2016 | Fr. | 80'000,00 |
| | | Ces achats seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales. | | |
| 4. | 430.501.10 | Modération de trafic, sécurité sur le chemin de l'école - piétons, deux-roues, transports publics 2016 | Fr. | 100'000,00 |
| | | Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales. | | |
| 5. | 520.501.05 | Pont de Saint-Jean: assainissement (étude et construction) | Fr. | 50'000,00 |
| | | Ces études seront financées par l'emprunt et amorties selon les prescriptions légales. | | |
| 6. | 520.501.06 | Complément aux mesures d'accompagnement Poya | Fr. | 300'000,00 |
| | | Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales. | | |
| 7. | 520.501.07 | Loi sur les handicapés (Lhand) - Mise en conformité des arrêtés TC 2016 | Fr. | 150'000,00 |
| | | Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales. | | |
| 8. | 520.501.08 | Mesures d'assainissement pour la protection contre le bruit 2016 | Fr. | 1'200'000,00 |

Séance du 14 décembre 2015

Ordre du jour (suite)

| | | | | |
|-----|------------|--|-----|--------------|
| | | Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales. | | |
| 9. | 520.501.09 | Place Jean-François Reyff - réfection | Fr. | 300'000,00 |
| | | Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales. | | |
| 10. | 520.501.10 | Murs entrée vallée du Gottéron | Fr. | 400'000,00 |
| | | Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales. | | |
| 11. | 520.506.16 | Véhicules / remplacements 2016 | Fr. | 280'000,00 |
| | | Ces achats seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales. | | |
| 12. | 532.501.45 | Collecteurs d'évacuation des eaux usées / assainissement | Fr. | 2'000'000,00 |
| | | Ces travaux seront financés par les taxes de raccordement. | | |
| 13. | 532.506.05 | Station d'épuration traitements des micro-polluants | Fr. | 400'000,00 |
| | | Ces travaux seront financés par les taxes de raccordement. | | |
| 14. | 533.501.01 | Endiguement des berges de la STEP | Fr. | 800'000,00 |
| | | Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales. | | |
| 15. | 611.503.23 | Hôpital des Bourgeois: réaffectation Auberge de jeunesse: étude | Fr. | 50'000,00 |
| | | Ces études seront financées par l'emprunt et amorties selon les prescriptions légales. | | |
| 16. | 611.503.24 | Assainissement énergétique: enveloppe 2016 | Fr. | 100'000,00 |

Séance du 14 décembre 2015

Ordre du jour (suite)

| | | | | |
|-----|------------|--|-----|------------|
| | | Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales. | | |
| 17. | 611.503.25 | Sécurité nouvelles normes incendies, électricité 2016 | Fr. | 75'000,00 |
| | | Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales. | | |
| 18. | 612.503.02 | Ecole de la Heitera, changement de moyens production chaleur, centrale CCF | Fr. | 500'000,00 |
| | | Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales. | | |
| 19. | 612.503.03 | CO Jolimont, ancienne DOSF à rénover et transformer | Fr. | 190'000,00 |
| | | Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales. | | |
| 20. | 612.503.04 | Ecole de la Vignettaz: concours | Fr. | 450'000,00 |
| | | Ces études seront financées par l'emprunt et amorties selon les prescriptions légales. | | |
| 21. | 612.503.05 | Ecole de la Heitera: étude pour la construction de six pavillons | Fr. | 340'000,00 |
| | | Cette étude sera financée par l'emprunt et amortie selon les prescriptions légales. | | |
| 22. | 612.503.97 | Ecole de la Heitera: remplacement des fenêtres | Fr. | 350'000,00 |
| | | Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales. | | |
| 23. | 613.503.32 | Foyer Saint-Louis, remplacement ascenseur | Fr. | 85'000,00 |
| | | Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales. | | |

Séance du 14 décembre 2015

Ordre du jour (suite)

- | | | | |
|-----------------------|---|------------|-------------------|
| 24. 614.503.01 | Site des Neigles, halle n° 82: remplacement des portes d'ateliers | Fr. | 80'000,00 |
| | Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales. | | |
| 25. 614.506.00 | Changement de la centrale de commande informatique des serres | Fr. | 50'000,00 |
| | Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales. | | |
| 26. 616.503.02 | Extension de la Caserne des pompiers | Fr. | 660'000,00 |
| | Ces études seront financées par l'emprunt et amorties selon les prescriptions légales. | | |
| 27. 620.501.34 | Centre cantonal de natation: crédit d'étude | Fr. | 150'000,00 |
| | Ces études seront financées par l'emprunt et amorties selon les prescriptions légales. | | |
| 28. 620.501.44 | AGGLO 11.7.22 (A PA3): Passage inférieur émergence Beauregard | Fr. | 80'000,00 |
| | Cette étude sera financée par l'emprunt et amortie selon les prescriptions légales. | | |
| 29. 620.501.45 | fribourg (ou)vert: projets paysagers et ludiques au Schoenberg. Montage projet et concours | Fr. | 120'000,00 |
| | Ces études seront financées par l'emprunt et amorties selon les prescriptions légales. | | |
| 30. 621.506.14 | Parcs et Promenades - Cimetière: Véhicules / Remplacement 2016 | Fr. | 220'000,00 |
| | Ces achats seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales. | | |

Séance du 14 décembre 2015

Ordre du jour (suite)

| | | | |
|-----------------------|--|------------|-------------------|
| 31. 622.501.02 | Cimetière: assainissement, nouveaux secteurs | Fr. | 50'000,00 |
| | Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales. | | |
| 32. 700.506.25 | Mise en place de la GED - 1^{ère} étape | Fr. | 365'000,00 |
| | Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales. | | |
| 33. 700.506.42 | Achat outil "Système de contrôle interne" SCI | Fr. | 150'000,00 |
| | Ces achats seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales. | | |
| 34. 700.506.43 | Réalisation d'un 2ème Data Center et mise en place d'un DRP2, phase I | Fr. | 470'000,00 |
| | Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales. | | |
| 35. 700.506.44 | ERP: étude renouvellement équipements | Fr. | 50'000,00 |
| | Ces études seront financées par l'emprunt et amorties selon les prescriptions légales. | | |
| 36. 700.506.45 | Fibre optique FriNet 2016 extension + redondance (Data Center 2) | Fr. | 70'000,00 |
| | Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales. | | |
| 37. 700.506.46 | Téléphonie communication: concept All_IP 2017 | Fr. | 620'000,00 |
| | Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales. | | |
| 38. 911.501.01 | Changement des mâts d'éclairage: terrains de sport | Fr. | 100'000,00 |

Séance du 14 décembre 2015

Ordre du jour (suite)

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

39. 911.501.02 **Place du Domino: Terrain extérieur de basketball et skate-park** Fr. 70'000,00

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

40. 911.503.01 **Beauregard: Place de Skate Park; revêtement de sol** Fr. 55'000,00

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

41. 913.506.01 **Patinoires: remplacement de la lisseuse à glace** Fr. 220'000,00

Cet achat sera financé par l'emprunt et amorti selon les prescriptions légales.

42. 915.503.01 **Piscine du Levant: Filtration - Traitement** Fr. 100'000,00

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

43. 915.503.02 **Piscine du Levant: Chauffage CAD** Fr. 220'000,00

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

III. Inscription des investissements qui feront ultérieurement l'objet d'un message du Conseil communal (catégorie III)

8. Votes finals sur le budget 2016 de la Commune;

a. Budget de fonctionnement

b. Budget des investissements

9. Rapport **intermédiaire et informatif** du Conseil communal au sujet de la proposition n° 11 de M. Christoph Allenspach (PS), de Mme Addei Sidi Nur Manguay (PS) et de M. Elias Moussa (PS), ainsi que de 24 cosignataires, lui demandant [l'élaboration d']un règlement concernant la compensation des plus-values résultant des mesures d'aménagement;

Séance du 14 décembre 2015

Ordre du jour (suite)

10. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 138 de M. Pierre-Olivier Nobs (CG-PCS) et de 23 cosignataires lui demandant de transformer le secteur "Motta" en zone de rencontre (cf. voies surlignées en jaune dans l'annexe);
11. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 139 de M. Pierre-Olivier Nobs (CG-PCS) et de Mme Dominique Jordan Perin (PS), ainsi que de 26 cosignataires, lui demandant la réalisation d'un plan directeur solaire pour l'ensemble des bâtiments appartenant à la Commune. Inventorier, prioriser en fonction du rapport coûts-efficacité-opportunité, chiffrer le coût total de l'ensemble du plan;
12. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 140 de M. Jean-Frédéric Python (DC/VL) et de 30 cosignataires lui demandant d'améliorer la desserte de Bourguillon afin que les citoyennes et citoyens puissent accéder à la ville;
13. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 141 de M. Jean-Pierre Wolhauser (PLR) et de 23 cosignataires lui demandant l'étude et la réalisation du grillage des poubelles publiques en ville;
14. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 144 de M. Alexandre Sacerdoti (DC/VL) et de 23 cosignataires, [pour le groupe DC/VL], lui demandant des solutions de substitution concrètes à toutes les suppressions de places de parc dans le Bourg induites par le PAD de cette zone et notamment par la fermeture proche du pont de Zaehringen prévue le 12 octobre 2014;
15. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 145 de M. Bernard Dupré (UDC) et de 31 cosignataires lui demandant de mettre à disposition du public, en dehors des heures de bureau et les jours fériés, des parkings existants réservés jusque-là aux seuls fonctionnaires communaux et cantonaux;
16. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 147 de Mme Cécile Thiémard (DC/VL) et de 9 cosignataires lui demandant de développer et d'installer sur les places publiques et dans les zones piétonnes des supports en bois permettant aux tagueurs d'exercer leur art, et d'indiquer ces emplacements sur le site de la Ville;
17. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 148 de M. Pius Odermatt (PS), de Mme Marine Jordan (PS) et de MM. Jean-Jacques Métrailler (Indépendant), Alexandre Sacerdoti (DC/VL) et Jean-Frédéric Python (DC/VL), ainsi que de 36 cosignataires, lui demandant d'étudier la mise à disposition de grills aux habitant-e-s de la ville, au moins un par quartier;

Séance du 14 décembre 2015

Ordre du jour (suite)

18. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 149 de M. Raphaël Casazza (PLR) et de 25 cosignataires, [au nom du groupe PLR], lui demandant l'adaptation des horaires du service public;
19. Décision quant à la transmission:
 - de la proposition n° 19 interne de M. Laurent Dietrich (DC/VL) et de 17 cosignataires demandant la modification du règlement du Conseil général (RCG) en vue d'inclure l'obligation des conseillers généraux d'annoncer leurs liens d'intérêt lors d'interventions en plénum;
 - des postulats
 - n°178 de Mme Béatrice Acklin Zimmermann (PLR) et de MM. Jean-Noël Gex (PLR) et Jérôme Hayoz (PS) demandant au Conseil communal d'étudier l'amélioration de la page du Conseil général du site Internet de la Ville de Fribourg en reprenant les conclusions de la commission temporaire de l'information du 28 janvier 2013;
 - n°179 de Mme Béatrice Acklin Zimmerman (PLR) et de M. Christoph Allenspach (PS) demandant au Conseil communal d'examiner la possibilité d'installer des mesures de protection contre les suicides sur le pont de Zaehringen;
 - n°180 de Mme Gisela Kilde (DC/VL) et de M. Marc-David Henninger (PS), ainsi que de 13 cosignataires, demandant au Conseil communal une étude sur la réalisation d'une meilleure participation des enfants et jeunes dans les procédures administratives communales les intéressant;
 - n°181 de MM. Jean-Pierre Wolhauser (PLR) et Alain Maeder (DC/VL), ainsi que de 23 cosignataires, demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de mettre sous terre, partiellement ou totalement, les containers de verre, PET et aluminium dans les quartiers historiques de la Ville (Bourg, Auge et Neuveville);
 - n°182 de M. Raphaël Casazza (PLR) et de 25 cosignataires demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de créer, dans les limites de ses compétences, un métrocâble qui relie la Gare de Fribourg, l'HFR et la sortie autoroutière A12;
20. Réponse à la question n° 218 de M. Mario Parpan (Verts) relative à la mise en place d'un toit provisoire devant la porte d'entrée du bâtiment de l'école de la Vignettaz B;
21. Divers.

Séance du 14 décembre 2015

**1. Communications de la
Présidente**

La Présidente déclare ce qui suit:

"Suite à la démission de M. Diego Frieden, M. Thanh-Dung Nguyen du groupe CG-PCS a été proclamé élu par le Conseil communal le 24 novembre 2015 et assermenté par le Préfet de la Sarine le 4 décembre 2015. M. T.-D. Nguyen je vous félicite et vous souhaite plein succès dans l'accomplissement de votre mandat."

M. Thanh-Dung Nguyen (C G-PCS) se présente à ses collègues qui l'applaudissent.

"J'ai envie de m'arrêter quelques instants sur la soirée organisée entre les trois Conseils généraux de Fribourg, Marly et Villars-sur-Glâne. Je souhaite tout d'abord remercier chacun d'entre vous qui était présent à cette soirée. Je sais que certains ont presque dû faire don d'ubiquité pour cela. Je pense que cela en a valu la peine. J'ai personnellement beaucoup apprécié la conférence que MM. Steinauer et Boivin nous ont présentée, même si je n'ai malheureusement pas su répondre juste à toutes les questions qui nous étaient posées. Cela dit, je me demande si c'était réellement possible. J'en doute en fait. Je pense que l'effet escompté a eu lieu. Nous avons passé une agréable soirée. Nous avons rencontré nos voisins au cours d'un évènement qui n'était pas contraignant. Je crois n'avoir eu que de bons échos, y compris de la presse présente le soir même. Tant mieux. Comme dit lors de notre conclusion de la soirée, la graine est semée; il va falloir l'arroser et en prendre soin mais c'est de la musique d'avenir pour la prochaine législature."

Le lien avec le point suivant est facile. Vos courageux collègues, MM. P.-O. Nobs, M. Bugnon, F. Miche, J.-P. Wolhauser, et moi-même, sommes à bout touchant du toilettage de notre règlement. Nous aimerions bien vous le présenter avant la fin de cette législature pour adoption.

Inscrire cela à la séance de février semble être une surcharge trop importante pour l'ordre du jour de cette séance. Nous aimerions par conséquent organiser une séance spéciale en mars 2016 pour traiter de ce point uniquement. Cela dit, j'en discuterai encore avec le Bureau et je vous prie de garder cela en tête. Nous vous informerons des détails pratiques plus tard.

Vous l'aurez remarqué, M. P. Perritaz, Directeur de SINEF SA en devenir, nous gratifie ce soir d'un clin d'œil avec ces carafes à l'effigie de Eau de Fribourg SA. L'idée était de marquer le coup de la création de SINEF SA et de Eau de Fribourg SA. Je le remercie. Je ne peux pas encore vous garantir qu'elles seront là lors de la prochaine séance. On verra ce qui se passe avec ces carafes. Mais en tout cas, elles sont très belles.

Enfin, je peux déjà vous informer que, contrairement à ce qui nous a été indiqué dans un premier temps, la date de l'assermentation et de la séance constitutive de la législature 2016-2021 sera le 25 avril 2016, non le 2 mai, suite à une décision du Préfet.

Séance du 14 décembre 2015

Communications de la
Présidente (suite)

En ce qui concerne le déroulement de ce Conseil, notre ordre du jour est prévu sur deux soirées consécutives. Suivant l'avancement des travaux, j'interromprai la séance ce soir vers 22.30 heures. Nous poursuivrons l'ordre du jour demain 15 décembre, à la même heure et au même endroit. A l'issue de la séance de ce soir, nous aurons l'occasion de partager un verre devant la salle du Conseil. Quant à demain soir, je propose que l'on se retrouve au Café du Gothard. C'est important pour moi que nous soyons nombreux demain soir également, même si cela nous demandera à tous de faire quelques petits pas supplémentaires.

Je vous rappelle qu'il y a lieu de signer la liste de présence et que nos débats sont enregistrés. Lorsque vous prenez la parole, veuillez vous lever et parler dans un des micros à disposition. Enfin, je vous remercie d'apporter avant les 'Divers' vos propositions et postulats écrits et, dans la mesure du possible, votre intention de poser une question orale. Je vous rappelle également que les propositions d'amendement du budget doivent être déposées par écrit. Vous avez reçu la formule ad hoc par courriel. Si besoin, il y en a d'autres à disposition chez M. F. Miche. Je précise que, d'entente avec le Bureau et dans l'optique de nous garantir deux soirées de séance de durée correcte, je n'ouvrirai pas de 'Divers' ce soir mais uniquement demain soir après la liquidation de l'ordre du jour, comme le permet une lecture stricte de l'article 17 de la loi sur les communes. Vous devrez donc attendre demain pour déposer vos interventions."

000

2. Approbation du procès-
verbal n° 42 de la séance
du 2 novembre 2015

La Présidente précise que le Secrétariat du Conseil général a remplacé le nom de M. Samuel Rossier à la page 318 par le nom correct: M. Hervé Bourrier. Il s'agissait d'un malheureux copier-coller. L'original du procès-verbal a été modifié, ainsi que la version qui est publiée sur le site Internet.

"Ledit procès-verbal n'appelant pas d'autres remarques, il est ainsi approuvé, avec remerciements à sa rédactrice Mme Nathalie Defferrard Crausaz et aux secrétaires du Conseil général."

000

3. Election d'un membre à
la Commission de l'In-
formatique en rempla-
cement de M. Diego
Frieden

Discussion

La Présidente rappelle que, selon l'article 15 du règlement du Conseil général, les élections ont lieu au scrutin de liste, à la majorité absolue au premier tour. Au second tour, la majorité relative suffit.

Séance du 14 décembre 2015

Election d'un membre à la Commission de l'Informatique en remplacement de M. Diego Frieden (suite)

M. Pierre-Olivier Nobs (CG-PCS) présente la candidature suivante:

"Ce soir, le groupe Centre gauche-PCS a le plaisir de proposer, en remplacement de M. Diego Frieden, M. Thanh-Dung Nguyen. M. T.-D. Nguyen est arrivé en Suisse en 1979, souvenez-vous à l'époque des 'boat people' qui nous arrivaient de Thaïlande ou d'Indonésie. Il a suivi des cours intensifs de français et, aujourd'hui, M. Nguyen est suisse; il est marié et a une fille. M. Nguyen parle bien entendu le vietnamien, les langues occidentales courantes (allemand, anglais, français et italien), a des connaissances de base en espagnol et dans les langues orientales telles que le cantonais, le mandarin et le chinois. M. Nguyen est ingénieur. Sa carrière l'a familiarisé avec l'industrie des machines et avec les télécommunications; il est coutumier des technologies de l'informatique. Dans ses activités sociales, il est également diacre permanent depuis 2006 et membre de nombreux comités et associations.

Au nom du Centre gauche-PCS, je vous prie de bien vouloir élire M. T.-D. Nguyen à la Commission de l'Informatique."

Vote

La discussion n'étant plus demandée, il est immédiatement procédé au vote au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages.

| | |
|-------------------------|-----------|
| Bulletins délivrés | 70 |
| Bulletins rentrés | 70 |
| Bulletins blancs | 5 |
| Bulletin nul | 0 |
| Bulletins valables | 65 |
| Majorité absolue | 33 |

Est élu M. Thanh-Dung Nguyen avec 61 voix. (Applaudissements).

Ont obtenu une voix: MM. Bernhard Altermatt, François Miche, Mario Parpan et Claude Schenker.

ooo

4. Election d'un membre à la Commission de fusion en remplacement de M. Diego Frieden

Discussion

M. Pierre-Olivier Nobs (CG-PCS) présente la candidature suivante:

Séance du 14 décembre 2015

Election d'un membre à la Commission de fusion en remplacement de M. Diego Frieden (suite)

"En remplacement de M. Diego Frieden à la Commission de fusion, le Centre gauche-PCS a le plaisir de présenter un membre que vous connaissez toutes et tous depuis bien longtemps, puisqu'il s'agit de notre collègue M. Maurice Page, notre ancien chef de groupe, Président du Centre gauche-PCS de la Ville de Fribourg. M. M. Page est journaliste et, dans la mesure où vous le connaissez bien, je n'ai pas besoin d'épiloguer plus. Je vous propose de soutenir la candidature de M. M. Page en remplacement de M. D. Frieden."

Vote

La discussion n'étant plus demandée, il est immédiatement procédé au vote au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages.

| | |
|-------------------------|-----------|
| Bulletins délivrés | 72 |
| Bulletins rentrés | 72 |
| Bulletins blancs | 6 |
| Bulletin nul | 1 |
| Bulletins valables | 65 |
| Majorité absolue | 33 |

Est élu M. Maurice Page avec 52 voix. (Applaudissements).

Ont obtenu des voix: MM. François Miche (3), Pascal Wicht (2), Christoph Allenspach (1), Louis Castella (1), Joël Gapany (1), Thanh-Dung Nguyen (1), Pierre-Olivier Nobs (1), Vincent Pfister (1), Claude Schenker (1) et Mme Cécile Thiémard (1).

000

5. Plan financier 2016-2020
– Réactualisation

Discussion générale

Mme Madeleine Genoud-Page, Directrice des Finances, s'exprime dans les termes ci-après:

"Comme nous l'avons déjà dit à plusieurs reprises, la constance de la méthode d'analyse est primordiale pour une planification efficiente sur le moyen terme. D'année en année, cette rigueur est reconnue par les experts et est très bien notée. Le Conseil communal accorde beaucoup d'importance à cet outil stratégique, même s'il est le reflet d'une situation à une date bien définie. Le principe de la réactualisation annuelle permet des ajustements, voire de nouvelles priorisations, au vu de nouveaux enjeux importants qui seraient apparus au cours de l'année écoulée."

Séance du 14 décembre 2015

Plan financier 2016-2020 –
Réactualisation (suite)

Voici quelques points essentiels:

La planification des recettes fiscales des personnes physiques et morales est l'essence du Plan financier. Le Conseil communal a été très prudent et réaliste en retenant un scénario moyen d'une augmentation globale de 2,1% à mettre en comparaison avec la progression retenue par l'Etat, soit 2,3% pour les personnes physiques, ainsi qu'une stagnation voire une baisse de la fiscalité des personnes morales.

Entre 2006 et 2013, le blocage [des amortissements] des investissements à 7,2 millions de francs a permis à la Commune de Fribourg d'absorber les augmentations importantes des charges liées. Dès 2014, ce plafond a été augmenté à 7,6 millions et en 2016, à 10 millions de francs, pour assurer les amortissements des nouvelles infrastructures scolaires.

Dans le plan des investissements de cette planification, une rubrique pour les écoles a été introduite pour plus de clarté comme proposé par la Commission financière. Ce Plan financier permet de constater l'augmentation d'impôt de 2014 pour couvrir les coûts des infrastructures scolaires et leur fonctionnement. J'y reviendrai dans mon commentaire sur le budget 2016.

Vous avez, comme le Conseil communal, pris connaissance de la conférence de presse du Canton sur la réforme de l'imposition des entreprises RIE III. Le taux global à 13,72%, comme déjà avancé en 2014, est maintenu. Le Conseil communal relève aussi que l'Etat prévoit d'impliquer les communes dans la suite des travaux et que l'Association des communes fribourgeoises a été informée de l'affinage de la stratégie adopté par le Conseil d'Etat. Comme mentionné dans le commentaire du Plan, les effets de cette réforme n'y sont pas inclus. Les enjeux complexes découlant de différents niveaux institutionnels ne permettent pas aujourd'hui des évaluations précises. Le Conseil communal a été vigilant et proactif dans cet important dossier qui aura de toute façon des conséquences négatives sur la fiscalité des communes.

Pour conclure le Conseil communal vous prie, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, de prendre acte de ce document de conduite important pour notre Commune de Fribourg."

Rapport de la Commission
financière

Mme Dominique Jordan Perrin, Présidente de la Commission financière, donne lecture du rapport ci-après:

"Durant ces cinq années de législature, la Commission financière s'est plongée avec un vif intérêt dans les réactualisations successives du Plan financier du Conseil communal. L'édition de cette année n'a pas échappé à la règle, et c'est avec un regard expérimenté que notre Commission s'est attelée à cette tâche.

Séance du 14 décembre 2015

Plan financier 2016-2020 –
Réactualisation (suite)

Nous avons eu une discussion très ouverte et très constructive au sujet de ce Plan financier avec Mme M. Genoud-Page, Directrice des Finances, accompagnée de M. L. Simon-Vermot, Chef de Service. La Commission ne peut que louer la clarté du texte et la richesse des tableaux qui se sont améliorés année après année.

Le Plan financier est un instrument de conduite stratégique. Il permet de prévoir à cinq ans, en fonction de différents scénarii, l'évolution financière de la Commune. Cette année, le Conseil communal a encore affiné ces différents scénarii. Notre Commission a apprécié la prudence de l'Exécutif dans ses prévisions, notamment au niveau des recettes fiscales des personnes physiques et morales, que vient d'ailleurs de relever Mme la Directrice des Finances. La Commission a également constaté que la méthodologie prévisionnelle en matière de recettes fiscales, calquées sur les prévisions cantonales, est correcte et mérite d'être poursuivie. Tout comme les années précédentes, nous ne pouvons que recommander au Conseil communal de poursuivre le suivi serré de l'évolution des différentes ressources fiscales, plus particulièrement sur les personnes morales. En effet, nous le savons tous, l'environnement économique, tant au niveau international que national et cantonal, est pour le moins morose. L'économie fribourgeoise subit de plein fouet les effets d'une croissance anémique associée à la cherté du franc et à d'autres incertitudes institutionnelles. Ces différents éléments ralentissent les décisions d'investissement des entreprises. Les prochaines années s'annoncent en conséquence difficiles pour les collectivités publiques, qui vont être confrontées d'un côté à des recettes fiscales en stagnation, voire en décroissance, et de l'autre, à des besoins en infrastructures en continuelle augmentation. Dans un tel contexte, il conviendra d'opérer les bons choix stratégiques qui permettront de stimuler les recettes par le biais de la recherche de nouvelles taxes ou d'optimisation de certains émoluments, et de rechercher également un maximum de synergies, par exemple dans le cadre de collaborations intercommunales, de regroupements des achats publics et des tâches au sein des services communaux.

Un élément important pour les finances publiques, que vient également de signaler Mme M. Genoud-Page et dont nous avons déjà parlé dans ce plénum à de nombreuses reprises, est la mise en œuvre de la Réforme de l'imposition des entreprises (RIE III) qui, comme vous le savez, est actuellement débattue au Parlement fédéral. A ce stade, de nombreuses incertitudes planent encore sur la forme définitive que prendra cette réforme fiscale, ainsi que sur le moment de sa mise en œuvre. Il est, dès lors, extrêmement périlleux de s'aventurer à en évaluer les conséquences sur les finances communales et d'ailleurs le Conseil communal ne l'a pas fait. Néanmoins, il convient de garder à l'esprit que cette réforme aura un impact majeur sur le budget de la Commune, qui doit être anticipé par les autorités communales.

Quant au Plan d'investissements 2016-2020, il nous dévoile une vision panoramique des enjeux de la politique communale. Notre commune poursuit sur sa lancée en investissant massivement dans les

Séance du 14 décembre 2015

Plan financier 2016-2020 –
Réactualisation (suite)

infrastructures, notamment scolaires, sportives, et de mobilité, ce qui lui permettra de gagner en qualité de vie et d'augmenter ainsi son attractivité. Il est tout à fait évident que les années à venir continueront à être marquées, comme la législature qui se termine, par des investissements importants dans les infrastructures scolaires, soit un montant de presque 40 millions pour les cinq prochaines années. Face à l'ampleur des travaux, il serait utile de procéder à une mise à jour de la planification des constructions scolaires.

Sur ces remarques, la Commission financière propose au Conseil général de prendre acte du Plan financier 2016-2020, tel que présenté dans le document de novembre 2015 par le Conseil communal."

Rapport du groupe démocrate-chrétien/Vert'libéral

M. Alexandre Sacerdoti (DC/VL) fait la déclaration suivante:

"Concernant le Plan financier 2016-2020, en préambule, nous saluons la performance de Mme M. Genoud Page et de M. L. Simon-Vermot et ses collaborateurs qui ont réussi l'exercice difficile de présenter un Plan financier et un budget 2016 clairs et complets après le départ du Chef de Service, M. J. Pollet, qui nous apparaissait à tous comme difficilement remplaçable.

Le Plan financier 2016-2020 traduit une inquiétude et une prudence justifiées en ce qui concerne les années à venir et l'essentiel des ressources de la Ville issues des recettes fiscales, notamment en ce qui concerne les personnes morales et les incertitudes qui pèsent sur elles liées à la future réforme de la fiscalité des entreprises au travers de la RIE III, même si son impact ne sera sensible qu'en 2019. Bien que les hypothèses retenues dans le Plan financier restent prudentes, elles révèlent un équilibre fragile dès 2017 et des déficits budgétaires ensuite. Ceci impose une réflexion, dès à présent, aux autorités communales et cantonales à venir sur la nécessité d'une péréquation fiscale de l'impôt sur les sociétés au niveau d'une agglomération de communes et, sans doute également, au niveau cantonal. Cette prévision financière relance la nécessité absolue de fusion entre les communes du Grand Fribourg et de leur prise de conscience d'une 'communauté de destin'. Même si une participation des communes voisines et de l'Etat existe, en ce qui concerne les infrastructures scolaires notamment, la Ville joue son rôle de ville d'accueil et de capitale cantonale, au travers de ses structures routières et ferroviaires, ses installations de santé, scolaires et culturelles et ses services publics et d'aide sociale, mais elle ne bénéficie pas des recettes fiscales des populations et des entreprises environnantes qui profitent également de ces infrastructures.

Rappelons que, sur 38'314 habitants, la ville de Fribourg compte 20'900 contribuables parmi lesquels 4'010 ne paient pas d'impôt, ou entre 0 et 50 francs, qui est la somme minimum. Donc 16'890 contribuables, soit seulement 44% de la population communale, supporte la charge totale de l'impôt.

Séance du 14 décembre 2015

Plan financier 2016-2020 –
Réactualisation (suite)

Devant l'absence continue de croissance des recettes fiscales issues des entreprises, la commune ne pourra pas augmenter éternellement les impôts sur les personnes physiques. Il faut donc changer de vision, préparer le futur; c'est à cela que doit servir un Plan financier.

Fribourg ne pourra construire son avenir qu'avec les communes qui l'entourent avec une conscience du besoin partagé, à la fois des ressources mais aussi des dépenses. C'est ce que nous appelons la 'communauté de destin' des communes du Grand Fribourg.

Nous ne voudrions pas clore nos remarques sur le Plan financier qui fait apparaître pour la première fois en 2016 la disparition des dividendes liés à la réorganisation des Services industriels, sans saluer ce qui est pour nous un des plus beaux dossiers de cette législature, si ce n'est le plus beau, en dehors du développement de nos infrastructures scolaires; la création des sociétés SINEF SA et, Eau de Fribourg et Celsius, nées de Frigaz et des Services industriels qui vont dans leur domaine de compétences servir d'autres usagers et d'autres communes avec un potentiel de développement et de croissance sans frein, qui dépasse déjà les frontières de notre ville et même du canton."

Rapport du groupe socialiste

M. Pius Odermatt (PS) s'exprime dans les termes ci-après:

"Le groupe socialiste prend également acte du Plan financier 2016-2020, après l'avoir attentivement examiné. Nous remercions le Conseil communal pour la qualité de ce Plan qui contient chaque année des analyses de plus en plus affinées. Le professionnalisme avec lequel il a été élaboré témoigne d'un souci de transparence et, par conséquent, inspire confiance. Certes, les scénarios appellent à une certaine prudence mais fondamentalement les perspectives de notre ville sont positives. Ceci se confirme avec la croissance de la population que connaît Fribourg depuis ces dernières années. Pour rappel, dans les années 1990 et lors de la première moitié de la décennie passée, l'ambiance était plutôt morose. Nous déplorions la stagnation voire le départ notamment de nombreuses familles, qui ne trouvaient pas de logement adéquat. Depuis, habiter la ville de Fribourg est devenu plus attractif. Ceci est dû à ses atouts de ville. La demande en logements est même plus élevée que l'offre. Le taux de logements vacants se situe nettement en dessous de la moyenne suisse. Par contre, la ville doit encore faire un effort pour mettre en valeur ses atouts tels qu'un aménagement de qualité, des transports publics efficaces et un bon réseau de mobilité douce, de bons emplois, le bilinguisme et le service public. Les investissements qui découlent du dynamisme démographique de la Ville représentent sans doute l'un de nos défis majeurs. Vu les contraintes financières, il est regrettable que les investissements dans les écoles risquent de freiner d'autres investissements, comme la revalorisation des quartiers tels que le Schoenberg, le Jura et Beaumont.

Und hier möchte ich die Klammern auf tun in Bezug auf die Finanzierung dieser Investitionen. Bekanntlich erhalten Grundeigentümer wenn sie eine Umzonung machen können oder aufzonen können eine

Séance du 14 décembre 2015

Plan financier 2016-2020 –
Réactualisation (suite)

Wertzunahme ihrer Grundstücke. Es ist also nicht mehr als recht, dass sich die Grundeigentümer mit dem planungsbedingten Mehrwert an den Infrastrukturkosten beteiligen. Eine Abschöpfung auf dem Mehrwert ist dank dem neuen Raumplanungsgesetz des Bundes, also auf Bundesebene möglich. Leider will der Staatsrat des Kantons Freiburg dieses Instrument den Gemeinden im kantonalen Baugesetz vorenthalten. Hoffen wir, dass die Vertreter der Stadt im Grossen Rat das verhindern können, d.h. dass den Gemeinden die Mehrwertabschöpfung bei Bedarf gegeben wird. Ein Nachholbedarf besteht auch auf Ebene der Ortsplanungsrevision. Sie ist gegenüber den Infrastrukturprojekten in Verzug, insbesondere der Energierichtplan lässt auf sich warten. Der Energierichtplan würde nämlich koordinierte Lösungen mit dem Bau der Schulen, Immobilienprojekten und der Energiesanierung in den Quartieren ermöglichen.

La collaboration entre les communes est un autre domaine à renforcer. Nous recommandons au Conseil communal de développer une vraie stratégie qui permettra de créer des synergies et des économies d'échelle. Il y a déjà de bonnes initiatives telles que la gestion des permis de construire et le cadastre. Mais pourquoi ne pas imaginer une collaboration avec d'autres communes dans le domaine des achats. Le résultat d'une meilleure coopération ne se verra pas seulement au niveau financier mais servira aussi comme opportunité d'apprentissage pour une fusion que nous espérons pas si lointaine, des communes de notre agglomération.

Pour revenir sur les perspectives financières à court et moyen terme, elles sont meilleures qu'autrefois. Vivre dans un milieu urbain est dans le trend et la ville de Fribourg offre de nombreux avantages aux nouveaux habitants, ainsi qu'aux cas de potentielles activités économiques. Par contre, pour gérer le développement démographique, nous avons besoin d'une vraie stratégie d'investissements et de financements. Sur ces remarques, notre groupe prend donc acte du Plan financier 2016-2020."

Rapport du groupe Centre
gauche-PCS

M. Pierre-Olivier Nobs (CG-PCS) tient les propos suivants:

"Après étude du Plan financier 2016-2020 réactualisé, le groupe CG-PCS s'exprime comme suit:

Nous commencerons par 'maîtrise':

Nous constatons avec satisfaction que ce Plan financier, objet de l'attention de ce soir, est sur sa forme très bien structuré et très bien présenté. Il est également bien étayé sur le fond. Après lecture, nous tenons à féliciter la Direction des finances pour ce très bon travail. Nous constatons encore que le Service des finances est en de très bonnes mains avec son nouveau responsable, M. L. Simon-Vermot. La Direction des finances, ses collaboratrices et collaborateurs, que nous remercions pour l'excellent travail, ont construit un Plan financier qui nous permet de nous poser les bonnes questions. La méthodologie prévisionnelle en matière de

Séance du 14 décembre 2015

Plan financier 2016-2020 –
Réactualisation (suite)

recettes fiscales, calquée sur les prévisions cantonales est bonne, comparative et, selon notre groupe, devrait être poursuivie.

Nous continuerons par 'prudence':

Le groupe CG-PCS constate que le Conseil communal a été prudent dans son estimation du revenu de l'impôt des personnes physiques et des personnes morales. Vu l'incertitude et les turbulences économiques et géopolitiques de cette année et malheureusement de celles qui s'annoncent, nous ne pouvons que l'en féliciter. Nous avons aussi été interpellés positivement par les différents scénarii en matière d'encaissement de l'impôt, scénarii qui nous montrent que la situation pourrait se détériorer à moyen ou court terme. Cependant, ces projections nous guideront dans le cas où nous devrions tirer le frein à main des investissements. Mais, au vu des besoins et retards en matière scolaire et en matière d'aménagements indispensables pour créer un centre cantonal fort et attractif, le Centre gauche-PCS ne souhaiterait tirer ce frein à main qu'en cas de nécessité absolue!

La réalité, les prévisions et la démographie sont des faits ténus. C'est pourquoi prudence encore, car une commune n'a pas de réelle maîtrise sur de nombreux autres éléments. En effet, la nouvelle imposition des entreprises RIE III, dont la Présidente de la Commission a déjà abondamment parlé, l'épée de Damoclès nommée Pila, les effets de la crise financière pourraient peut-être amener de nouveaux nuages sur la caisse de pension du personnel de notre ville. Nous pensons aussi à d'éventuels reports de tâches ou de charges qui pourraient nous apporter encore certaines d'incertitudes.

Pour terminer, le groupe Centre gauche-PCS ne peut que constater que l'augmentation d'impôt décidée en 2013 était totalement justifiée et que les effets de celle-ci n'ont pas encore déployé l'entier du levier attendu. De plus, nous prenons acte que cette augmentation d'impôt n'a servi qu'à respecter notre devoir en matière d'infrastructures scolaires. Le groupe Centre gauche-PCS ne peut que féliciter et inviter le Conseil communal à persévérer dans sa gestion économe et responsable du ménage communal.

Sur ces considérations finales, notre groupe prend acte du Plan financier 2016-2020."

Rapport du groupe des Verts

M. François Ingold (Verts) fait la déclaration suivante:

"Je serai bref, parce que j'ai la moitié du visage qui est endormie, je sors du dentiste. Le groupe s'est beaucoup réjoui de la forme du document. On s'est beaucoup réjoui des prévisions fiscales qui sont plutôt sages, avec des chiffres qui nous paraissent tout à fait justes, nous ont beaucoup réjouis. La nouvelle clé de répartition entre le Canton et la commune concernant les frais du personnel des écoles nous a réjouis aussi. Nous nous réjouissons beaucoup d'avoir moins d'études et plus de projets

Séance du 14 décembre 2015

Plan financier 2016-2020 –
Réactualisation (suite)

ou, plutôt, moins d'études dont on ne voit pas les projets. On a l'impression cette fois que les études sont là pour créer des projets. L'impact du RIE III dans le Plan financier n'est pas pris en considération mais néanmoins c'est peut-être de cette manière-là que la commune pourra un jour fusionner puisqu'elle sera sans doute beaucoup moins touchée que certaines de nos voisines. Néanmoins, ce Plan financier, selon nous, ne nous fait pas beaucoup rêver et nous le trouvons plutôt un petit peu tristounet. Nous ne voyons pas très bien à quoi va ressembler la ville de demain. Nous avons toujours un petit peu le nez dans le guidon. Nous savons que le propre d'un plan financier est bien de se projeter sur les cinq prochaines années. Néanmoins, nous serions intéressés à imaginer à travers ce Plan financier à quoi va ressembler notre futur. Bien sûr, la construction des écoles nous réjouit beaucoup et nous regrettons qu'elle n'ait pas été réalisée avant mais nous sommes très contents que ces chantiers démarrent enfin. Néanmoins, nous avons le sentiment que ces constructions d'écoles freinent considérablement beaucoup d'autres constructions, beaucoup d'autres projets, notamment dans les infrastructures qu'on pourrait qualifier de durables, qui pourraient faire de Fribourg une vraie ville en transition, notamment au niveau des Park and Ride. Nous aimerions que ce soit un petit peu plus audacieux à ce niveau-là. Aussi, en matière d'investissements durables, avec les taux d'intérêt qui sont actuellement très intéressants, nous aurions eu du plaisir à pouvoir créer des externalités positives, dont on aurait escompté des retours sur investissement dans 15 ou 20 ans. En ce sens a un plan financier sur 5 ans rend difficile d'imaginer des retours sur investissement d'ici à 15 ou 20 ans.

A notre avis, il manque une politique audacieuse en matière de développement urbain, respectant la nature, le dynamisme et la dynamique des habitants. Ce souci n'est pas perceptible. Nous aurions voulu voir plus d'aménagements de zones vertes, plus d'aide financière, qui reste à développer, des initiatives qui rendraient les quartiers plus durables comme le covoiturage mais aussi le développement de zones de rencontre, une politique d'assainissement énergétique, des foyers qu'on pourrait commencer par là aussi, peut-être au lieu de vouloir construire parce qu'on ne sait pas si on pourra le faire mais au lieu de vouloir absolument construire un éco-quartier pourquoi ne pas rendre nos quartiers 'éco'.

Nous regrettons aussi que la place du Petit-Saint-Jean serve chaque année de levier au Plan financier. J'espère qu'un jour les travaux de réfection seront vraiment en catégorie II. Nous aurions souhaité un monitoring de la consommation d'énergie fossile et d'électricité de la ville. Nous aimerions que soit établie une statistique et des projections des rubriques concernant la consommation énergétique (xxx.312.xx), notamment en gaz et mazout, qui permettraient de suivre l'évolution de la consommation. Cela permettrait de savoir où on va car on ne sait pas très bien si on est vraiment une cité d'énergie. Des chiffres nous aideraient à comprendre. Dans le même ordre d'idée, nous aimerions bien aussi avoir un Plan directeur pour la réduction de la consommation d'énergie fossile, dont le but serait de réduire la consommation d'énergie électrique et surtout de réduire le gaspillage dans la ville. Après la grand-messe climatique de la se-

Séance du 14 décembre 2015

Plan financier 2016-2020 –
Réactualisation (suite)

maine passée (cf. COP 21 à Paris du 30.11 au 12.12.15) nous pensons que c'est quelque chose d'important à mettre sur pied avant qu'on nous oblige à le faire. La Ville pourrait être peut-être proactive dans ce domaine.

Une dernière question porte sur l'état d'avancement du cadastre du bruit: est-il bientôt fini? La Ville risque-t-elle perdre des subventions fédérales, elle ne fait pas un certain nombre d'investissements rapidement?

Le groupe des 'Verts' a donc pris acte du Plan financier et vous remercie d'avoir écouté son agent de liaison."

Rapport du groupe libéral-
radical

M. David Aebischer (PLR) s'exprime dans les termes ci-après:

"C'est avec intérêt que le groupe libéral-radical a pris connaissance du Plan financier 2016-2020 réactualisé. Il remercie le Conseil communal, ainsi que M. L. Simon-Vermot, pour la qualité du travail fourni.

A la lecture de ce document, les libéraux-radicaux constatent une forte hausse des investissements. Cela n'est pas nouveau, mais entraînera inévitablement une augmentation des amortissements et des charges d'intérêts qui grèveront les budgets futurs. Le groupe est d'avis de classer, par ordre de priorité, les divers investissements, également dans le Plan financier (et pas seulement lors du budget). Le Conseil communal doit avoir le courage:

- 1) *de se limiter uniquement aux investissements qui sont nécessaires;*
- 2) *de limiter les dépenses ne générant que peu de valeur ajoutée pour les citoyennes et citoyens (nous pensons ici évidemment aux coûts des innombrables études).*

Nous déplorons le peu d'information concernant les mesures d'investissements de l'Agglomération. Ces projets se répercuteront de facto sur les comptes futurs de la Commune. Fribourg payant le 50% de ces charges, il serait bien que le Plan financier de l'Agglomération soit intégré dans celui de notre Ville.

Le groupe est interloqué par le fait que les données concernant l'augmentation d'impôts ne soient pas intégrées dans le présent Plan financier! En effet, le lien entre les dépenses consenties pour les écoles et l'impact de la hausse d'impôt n'est pas fait de manière systématique. Nous rappelons que la seule justification de la hausse d'impôt était justement les investissements scolaires. Selon nos calculs et les chiffres qui nous ont été présentés, cette hausse est supérieure aux besoins réels liés aux infrastructures scolaires. Une partie de la hausse est consommée par d'autres dépenses non liées à l'école.

Séance du 14 décembre 2015

Plan financier 2016-2020 –
Réactualisation (suite)

Par conséquent, le groupe est toujours d'avis qu'un coefficient d'impôt de 80 points au maximum eut été suffisant.

Autre fait que le groupe libéral-radical déplore, c'est l'absence du traitement, par le Conseil communal, de la question sur la nouvelle imposition des entreprises (RIE III). Même si les chiffres ne peuvent être connus de manière précise, des extrapolations avec divers scénarios devraient être envisagés, au risque de se retrouver devant le fait accompli ces prochaines années.

Les libéraux-radicaux encouragent vivement le Conseil communal à limiter impérativement la croissance des charges de personnel à 1,5% par an. Pour rappel, le budget 2016 prévoit une augmentation de 2,04%. Une telle hausse est-elle toujours vraiment justifiée? Il est nécessaire d'optimiser ainsi les synergies internes et de réorganiser l'administration communale!

Pour terminer, le groupe PLR souhaite que le Plan financier intègre également des projections sur les taux d'intérêts ainsi que des prévisions concernant le renouvellement des dettes, qui augmenteront sensiblement à l'avenir.

C'est avec ces remarques que le groupe libéral-radical prend acte du Plan financier 2016-2020 réactualisé."

Rapport du groupe de l'Union
démocratique du centre

M. Pascal Wicht (UDC) déclare ce qui suit:

"En premier lieu, le groupe UDC tient à remercier le nouveau Chef du Service des finances, ainsi que ses collaborateurs pour la très grande qualité du Plan financier qui nous est soumis ce soir. Le document est présenté d'une manière très claire; les données sont bien expliquées et les hypothèses sont justifiées de manière précise. Nous constatons une amélioration d'année en année dans la forme et dans la présentation du Plan financier et nous nous en réjouissons. Sous sa forme actuelle, le Plan financier nous donne une excellente photographie de la situation financière de notre ville pour les années à venir.

Oui, la photographie est excellente, mais le sujet photographié est malheureusement nettement moins réjouissant. Car si la planification financière augure des exercices bénéficiaires jusqu'en 2018, grâce à la hausse d'impôts et en retenant le scénario le plus optimiste, les projections pour un horizon plus lointain ont de quoi nous préoccuper. Un déficit prévu de 2,4 millions de francs dans le meilleur des cas et de 6,8 millions de francs dans le pire des cas, voilà ce qui nous attend si nous ne prenons pas rapidement des mesures. Et encore, l'UDC craint que l'ensemble de ces scénarii ne soient trop optimistes au vu des menaces futures telles que la Pila, Anura, la caisse de pension etc. Sans oublier l'augmentation massive annoncée de la population, qui augmentera les charges bien plus vite qu'elle n'augmentera les recettes fiscales. On peut craindre une nouvelle hausse d'impôt à court terme. Nous ne saurions nous y résoudre.

Séance du 14 décembre 2015

Plan financier 2016-2020 –
Réactualisation (suite)

Hélas! Nous avons cessé de croire au Père Noël, et nous doutons fort que des mesures suffisantes pourront être prises. Huit maigres lignes à la fin du rapport tiennent lieu de pistes pour améliorer la situation. Ces pistes nous font plutôt l'impression d'être des vœux pieux. 'Maintenir l'attractivité de la ville' est peut-être l'exemple le plus parlant. Tout le monde souhaite rendre la ville attractive; ce qui serait plus intéressant serait de savoir comment on veut le faire. Ça n'est évidemment pas avec des restrictions de plus en plus sévères en matière de circulation et avec une hausse d'impôts qu'on va augmenter, améliorer l'attractivité de la Ville pour des entreprises créatrices d'emplois et de rentrées fiscales. On retrouve bien entendu comme chaque année la sempiternelle antienne des baisses fiscales cantonales, l'argument est quelque peu daté, je ne m'y arrêterai pas. Pas vraiment de piste d'amélioration de ce côté-là donc.

En fait, parmi les cinq pistes évoquées dans la conclusion du Plan financier, il en est une qui nous paraît vraiment intéressante à creuser, celle des synergies avec d'autres communes. Nous encourageons vivement le Conseil communal à approfondir les réflexions dans ce domaine. Bien sûr, l'expérience de la gestion des déchets avec Villars-sur-Glâne n'a pas été aussi heureuse que souhaité, mais cela ne doit pas nous décourager. Il y a probablement d'autres pistes à étudier et à exploiter.

La fusion serait bien sûr préférable, nous y restons tout à fait favorables, mais elle nous paraît de plus en plus lointaine. Je pense que le citoyen de Villars-sur-Glâne ou de Marly qui lira le Plan financier ne sera pas très enclin à vouloir fusionner avec Fribourg.

Bien sûr, cela ne suffira pas; et nous ne pourrions pas nous en sortir sans que des réflexions plus profondes ne soient prises pour une diminution des charges. Des choix doivent être faits, des priorités doivent être posées. Nous encourageons le Conseil communal à être davantage proactif dans ce domaine et à ne pas rester un simple spectateur.

C'est avec ces remarques que le groupe UDC prend acte de la réactualisation du Plan financier."

Mme Madeleine Genoud-Page, Directrice des Finances, remercie les divers intervenants au sujet de ce Plan financier.

"Je voudrais faire trois remarques. Tout d'abord je remercie tous les groupes pour avoir relevé la qualité extraordinaire de M. L. Simon-Vermot. Je vous en remercie beaucoup. Je pense qu'il a énormément travaillé et nous sommes tous très fiers de lui. Je partage tout à fait vos remerciements.

En second lieu, je relève que vous avez tous parlé de fusion. Je pense que l'avenir du Grand-Fribourg, c'est les fusions. Nous y travaillons depuis de nombreuses années et c'est une démarche qui va prendre encore beaucoup de temps mais je pense qu'un jour on y arrivera. Et Fri-

Séance du 14 décembre 2015

Plan financier 2016-2020 –
Réactualisation (suite)

bourg, à ce moment-là, aura retrouvé sa place de capitale, importante pour le Canton de Fribourg.

Enfin je reviens sur les 'vœux pieux' de M. P. Wicht. Le Conseil communal a peut-être des vœux pieux mais il a quand même essayé de mettre en pratique ces vœux qui lui tiennent à cœur, à lui aussi, pour l'attractivité de la Ville. Il faut reconnaître que, malheureusement, il y a des endroits où ça ne se passe pas toujours comme on voudrait. Par contre, si vous avez eu l'occasion de visiter la Halle bleue sur le site de blueFACTORY ce weekend, vous aurez convenu avec nous que c'est en fait une situation extrêmement intéressante pour Fribourg, où finalement des entreprises de l'extérieur ont accepté de venir s'installer à Fribourg et de développer un quartier d'innovation. Nous en sommes très contents et très fiers. Alors, bien sûr, il faut continuer, je suis d'accord, il ne faut pas du tout s'arrêter. Je tiens cependant à souligner les petites notes positives qui existent et je m'en réjouis beaucoup."

Le Conseil général prend ainsi acte du Plan financier réactualisé 2016-2020.

ooo

6. Examen du budget de
fonctionnement 2016 de
la Commune – message
n° 46

En préambule la Présidente souligne que cette année le Conseil général n'a plus à décider du budget des Services industriels. Elle rappelle qu'en vertu de l'article 48, alinéa 5 RCG, l'entrée en matière est acquise de plein droit pour l'examen du budget. Une demande de renvoi demeure néanmoins possible.

Discussion générale

Mme Madeleine Genoud-Page, Directrice des Finances, fait la déclaration ci-après:

"Le budget 2016 est équilibré et reste stable par rapport à celui de 2015. Il est influencé par les éléments suivants:

- *Des prévisions de recettes fiscales qui sont en augmentation en lien direct avec les tendances cantonales, thème que je développerai par la suite.*
- *L'augmentation très importante des charges d'investissements qui découlent, dès 2016, des engagements financiers importants pour les infrastructures scolaires débutées en 2014 et 2015, particulièrement la DOSF.*
- *La diminution des contributions de la ville dans le cadre de la péréquation intercommunale des ressources et de l'augmentation*

Séance du 14 décembre 2015

Examen du budget de
fonctionnement 2016 de la
Commune – message no 46
(suite)

de la part de la péréquation des besoins (participation cantonale) en lien avec le rendement de l'impôt qui diminue par rapport aux autres communes.

- *Les effets de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi scolaire légèrement profitable à la capitale et aux autres communes, grâce au refus par le Grand Conseil de la bascule fiscale proposée par le Conseil d'Etat.*
- *L'impact des indispensables nouvelles charges du personnel.*

Dans ce budget 2016, on doit encore relever la sortie du budget des Services Industriels (SI) du périmètre de gestion de la Ville, ainsi que la suppression de certaines rubriques budgétaires qui y étaient liées. Le montant de la nouvelle répartition des dividendes de SINEF SA sera inscrit dans le budget de 2017.

Au niveau des recettes générales, celles-ci sont en augmentation de 3,4 millions de francs par rapport à 2015. Si l'on fait un focus sur les impôts et les taxes cette augmentation est de 1,3% soit 1,8 million de francs. L'augmentation estimée des impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques se monte à 2,5 millions de francs. Par contre, les impôts sur les personnes morales ont été prudemment revus à la baisse, soit 800'000 francs de moins qu'en 2015. Malheureusement, on ne peut que regretter la disparition d'entreprises du secondaire dans notre ville telle que Pavatex SA (site de production) ou des restructurations importantes comme à Polytype SA. On peut, par contre, se réjouir de la dynamique de blueFACTORY qui accueille des start-up axées sur l'innovation, créant ainsi de nouvelles places de travail.

Au moment de la clôture du budget 2016, les résultats effectifs de l'impôt 2014 ne sont pas encore connus; les dernières taxations 2014, notamment celles des indépendants ne rentreront qu'en début 2016 auprès du Canton. Les taxations des personnes morales qui ont été traitées par l'Etat en 2015 concernaient les années 2013 et 2014. On devra donc attendre les comptes 2016, soit le printemps 2017, pour une vision complète des effets de l'augmentation d'impôt décidée en 2013.

Les appréciations liées aux estimations fiscales se font conjointement entre le Service cantonal des contributions (SCC) et le Service des finances de la Ville. Celles-ci vous sont expliquées dans l'examen de détail des principales recettes fiscales au chapitre II, lettre B., du présent message.

Je vais maintenant m'attarder un peu plus sur la situation particulière des charges scolaires en reprenant les éléments retenus en 2014 pour expliquer la nécessité de l'augmentation de l'impôt proposée à cette échéance-là.

Séance du 14 décembre 2015

Examen du budget de
fonctionnement 2016 de la
Commune – message no 46
(suite)

En préambule, je relève que l'impôt communal ne peut être affecté. Pour rappel, le Service des finances avait, à la fin 2012, déjà questionné le Service des communes pour introduire un centime additionnel lié au fonctionnement et aux infrastructures scolaires, qui pourrait être même limité dans le temps. Celui-ci avait refusé catégoriquement cette option et confirmé l'augmentation du point d'impôt lié à la taxation cantonale.

Le budget 2014 présentait un tableau complet des augmentations, par rapport à la situation 2012, des coûts de fonctionnement et d'amortissements liés aux nouvelles écoles votées en 2013 et à l'introduction de la deuxième année d'école enfantine, dont le montant total s'élevait à 3'172'000 francs. Le Conseil communal relevait aussi les incidences néfastes des effets de seuil.

Le Plan directeur des écoles actualisé et la clause du besoin ont démontré, dès 2013, une augmentation très importante des futurs enfants à scolariser, enfants déjà nés, bien sûr. La construction et la planification de nouveaux bâtiments scolaires sont devenues une urgente nécessité. Dès le début 2015, le Plan a été réactualisé et la clause du besoin redéfinie. En ce mois de décembre 2015, la situation ne s'est guère stabilisée malheureusement. Les projections faites sur les cinq prochaines années (cf. Plan financier), avec toujours comme référence les enfants nés à ce jour et sans tenir compte de l'évolution démographique bien difficile à estimer, ont confirmé l'obligation d'augmenter les volumes financiers destinés aux futures écoles et leur fonctionnement dès 2016.

Si l'on reprend les mêmes chiffres qui argumentaient l'augmentation d'impôt en 2014, et que l'on réactualise ceux-ci avec la clause du besoin de fin 2015 et la répartition financière de la nouvelle loi scolaire (50% à charge des communes et 50% à charge de l'Etat) pour toute l'école obligatoire, on constate une évolution de charges scolaires de 5'423'000 francs par rapport à 2012.

Je remercie le Conseil général qui, sur proposition du Conseil communal, a donc eu le courage en 2013 de croire les prévisions avancées par le Service des finances et d'anticiper de manière judicieuse la réalité de ces chiffres qui sont confirmés aujourd'hui.

Avec tout le Conseil communal, je suis satisfaite de la situation que l'on va transmettre pour l'année prochaine aux nouveaux élus tout en sachant que la situation n'est de loin pas pérenne et demandera encore de nombreuses priorisations tout en garantissant, voire en améliorant, le service public pour tous les habitants de notre ville.

Le Conseil communal vous demande d'approuver le budget 2016 tel que proposé."

Rapport de la Commission
financière

Mme Dominique Jordan Perrin, Présidente de la Commission financière, donne connaissance à l'assemblée du rapport ci-après:

Séance du 14 décembre 2015

Examen du budget de
fonctionnement 2016 de la
Commune – message no 46
(suite)

"1. Considérations générales

Afin de répondre aux exigences de la loi sur les Communes, la Commission financière a procédé à un travail d'analyse approfondi en s'appuyant sur le message du Conseil communal n° 46 du 10 novembre 2015 sur le budget de la Ville de Fribourg pour l'exercice 2016, ainsi que sur les échanges qu'elle a eus avec tous les Conseillers communaux. Selon une procédure établie, chacune des Directions a reçu une délégation de la Commission financière pour préparer les séances plénières. Dans un second temps, la Commission s'est entretenue en séance plénière avec chacun des cinq membres du Conseil communal, accompagnés de leurs Chefs de service.

Comme les années précédentes, la Commission a pu mener sa tâche dans d'excellentes conditions de travail disposant suffisamment tôt de tous les documents nécessaires pour procéder à l'examen du budget. La qualité des discussions ainsi que la volonté de clarté et de transparence qui ont prévalu lors des échanges avec le Conseil communal et les Chefs de service nous ont permis de récolter les informations et explications nécessaires sur les enjeux stratégiques et sur les questions relevant de la gestion quotidienne du ménage communal.

Au nom de la Commission, j'aimerais relever l'excellente collaboration que nous avons eue tout au long de cette législature avec Mme M. Genoud-Page sur les dossiers complexes, parfois épineux, des procédures budgétaires et des mises à jour du Plan financier, et j'aimerais la remercier chaleureusement. J'aimerais également saluer le travail de son équipe, notamment de M. L. Simon-Vermot: nous pouvons nous réjouir de la manière dont il s'est rapidement mis au courant des dossiers, ce qui augure bien de l'avenir. Nous avons pu constater, lors de nos entretiens, que les Chefs de service de la Commune font preuve d'un grand professionnalisme dans leurs tâches et d'un engagement sans faille. Au nom de la Commission, j'aimerais les remercier pour leur disponibilité et pour leurs contributions de qualité.

Mes remerciements s'adressent également au Conseil communal, avec lequel nous avons eu, comme à l'accoutumée, des discussions nourries et animées, parfois longues, mais toujours cordiales et respectueuses! Enfin, des remerciements particuliers à notre Secrétaire, Mme N. Defferrard Crausaz, qui a rédigé les procès-verbaux de nos réunions. J'aimerais terminer en remerciant mes collègues de la Commission financière pour le bon esprit dans lequel nous avons pu mener nos débats.

2. Examen du budget de fonctionnement 2016 de la Commune

2.1. Analyse du message du Conseil communal

Dans son message relatif au budget de la Ville de Fribourg pour l'exercice 2016, le Conseil communal soumet à l'attention du Conseil général un budget qui se présente comme suit:

Séance du 14 décembre 2015

Examen du budget de
fonctionnement 2016 de la
Commune – message no 46
(suite)

| | |
|------------------------|-----------------------|
| Total des produits: | 238'254'215,00 francs |
| Total des charges: | 238'114'996,00 francs |
| Excédent des produits: | 139'219,00 francs |

Ce budget, très légèrement excédentaire, appelle les commentaires suivants de la part de notre Commission:

- 1. La nouvelle loi scolaire engendre un changement de clé de répartition des charges des écoles entre l'Etat et la Commune. L'application de cette nouvelle clé de répartition se traduit par une augmentation des charges des cycles d'orientation et une diminution des charges des écoles primaires et enfantines. L'effet net de cette nouvelle répartition est d'alléger les charges de la Ville, et soulage le budget de quelque 350'000 francs.*
- 2. Comme mentionné précédemment lors de l'appréciation du Plan financier, l'évolution des recettes fiscales reste un élément central pour évaluer la solidité future des finances communales. Le rendement de l'impôt sur le revenu des personnes physiques s'est légèrement amélioré en 2013 par rapport à l'année précédente. Ce développement positif est dû en grande partie à l'évolution démographique. Le produit des impôts sur les personnes physiques de 2014 - année de la mise en œuvre de l'augmentation du taux de l'impôt – n'est pas encore totalement connu. Pour 2016, les projections budgétaires restent très prudentes tant pour l'impôt sur les personnes physiques que pour les revenus de l'impôt sur les bénéfices des personnes morales. Ces prévisions de recettes basées sur une approche prudente ont été saluées par notre Commission, car elles anticipent correctement les effets de la situation économique actuelle.*
- 3. Au niveau de la politique du personnel, la Commission note que, cette année encore, les nouveaux postes créés répondent aux besoins additionnels résultant de l'augmentation constante de la population de la Ville. Cette évolution provoque une pression sur le personnel de l'administration communale. Ainsi, de nouveaux postes ont été créés et d'autres renforcés, notamment dans les domaines des écoles (AES), du service juridique, de l'édilité et du service social.*
- 4. La Commission s'est interrogée sur le contenu du nouveau poste visant à développer le système de contrôle interne. Si notre Commission soutient pleinement la mise sur pied d'un véritable système de contrôle interne au sein de l'administration communale (que nous avons appelé de nos vœux à plusieurs reprises), la proposition de diviser ce nouveau poste en deux demi-postes relevant de deux Directions différentes (Finances et Relations humaines) ne nous a pas convaincus du tout. La Commission financière est en faveur d'un poste à 100% ancré à la Direction des Finances. Par ail-*

Séance du 14 décembre 2015

Examen du budget de
fonctionnement 2016 de la
Commune – message no 46
(suite)

leurs, elle considère que ce poste devrait être limité dans le temps. En effet, une fois la mise en place du système de contrôle interne terminée, le poste devrait faire l'objet d'une évaluation visant à vérifier la nécessité de le maintenir. Dans ce sens, la Commission recommande au Conseil communal de revoir le descriptif de ce poste en favorisant l'option d'un seul poste à 100% soumis à contrat de durée déterminée avec une évaluation effective de la mise en œuvre du système de contrôle interne.

5. *Comme les années précédentes, les collaborations intercommunales continuent de susciter l'intérêt de notre Commission et du Conseil général d'ailleurs, puisque cette thématique a été mentionnée tout à l'heure dans le cadre de la discussion du Plan financier. Le budget 2016, avec la dénonciation du contrat entre la Ville et une commune environnante, ne va pas vraiment dans le sens souhaité, même si notre Commune n'est pas responsable de cette situation. D'une manière générale, il y a lieu de poursuivre les efforts visant à renforcer les liens avec les communes du Grand-Fribourg. Nous avons soutenu lors du budget 2015, l'affectation d'un montant de 100'000 francs pour l'élaboration d'une politique d'information sur la fusion. La Ville doit rester proactive sur cette thématique, notamment dans le contexte des discussions qui auront lieu très prochainement au Grand Conseil sur l'avant-projet visant à mettre en œuvre la motion encourageant l'élaboration d'une loi sur la fusion du centre cantonal.*

2.2. Formulation d'un préavis à l'attention du Conseil général

Lors de la procédure d'examen du budget 2016 par la Commission financière, il n'y a pas eu de postes budgétaires sujets à des doutes ou à controverse. La Commission n'a pas formulé de proposition de modification de rubriques.

Lors de sa séance du 1er décembre, la Commission financière, siégeant en présence de dix membres, a approuvé à l'unanimité le budget de fonctionnement de la Ville de Fribourg pour l'année 2016. En conséquence, la Commission propose au Conseil général d'approuver le budget de fonctionnement 2016 tel que présenté dans le message n°46."

Rapport du groupe de l'Union
démocratique du centre

M. Pierre Marchioni (UDC) s'exprime dans les termes ci-après:

"Le groupe UDC a relevé que le travail d'élaboration du budget a été parfaitement maîtrisé. Nous tenons également à souligner le travail précis et minutieux de M. L. Simon-Vermot, nouveau Chef des Finances. Nos remerciements vont également à tout le personnel engagé dans ce processus.

Séance du 14 décembre 2015

Examen du budget de
fonctionnement 2016 de la
Commune – message no 46
(suite)

Ce deuxième budget suivant la hausse d'impôts imposée par le Conseil communal au 1^{er} janvier 2014, démontre, chiffres à l'appui, la justesse des réflexions que nous avons faites à ce sujet, soit:

- 1. Le motif invoqué pour justifier ladite hausse d'impôts était trompeur. En effet, une fois de plus, ce ne sont pas les coûts des infrastructures scolaires qui sont couverts par ces nouvelles entrées fiscales que l'on peut estimer à 4,5 à 5 millions de francs. Comme pour l'exercice 2014, cet argent frais permet en premier lieu au Conseil communal de maintenir un train de vie trop élevé, d'ignorer toute volonté d'économie et de s'assurer un matelas de sécurité jusqu'aux prochaines élections. Le présent budget ne pouvait donc à l'évidence pas être autrement qu'équilibré! Un tout autre résultat eut été une véritable moquerie infligée aux contribuables de notre Ville. Vu les motifs fondamentaux invoqués lors de ladite hausse, soit le poids des écoles, nous étions même en droit d'attendre un résultat sensiblement meilleur et, selon nos estimations, un résultat positif de 1,5 à 2 millions de francs n'aurait pas été un casse-tête pour le Conseil communal. Une fois de plus, rappelons que nous n'étions pas les seuls à critiquer cette hausse: dans son analyse de février 2015, fondée sur les chiffres de l'IDHEAP, le magazine des PME relève: '...Fribourg a presque trop de moyens. Du point de vue de la stricte théorie, elle devrait lâcher un peu de lest en réduisant les impôts!' Du reste, le même magazine relève encore: '...La trop large couverture des charges est techniquement ennuyeuse, car elle signifie que la ville de Fribourg ponctionne trop d'impôts par rapport à ses besoins...!' On croirait entendre le groupe UDC en fin d'année 2013!*

Cela ne réussit même plus à nous faire sourire. Parfois, on souhaiterait avoir tort mais ce ne sera pas encore pour cette fois. Nous l'avions dit et nous le répétons, une hausse d'impôts eut été acceptable et défendable en vue des charges de l'année 2018. Mais maintenant que cette manne a déjà été engloutie en grande partie pour le ménage courant, nous répétons que, avant la fin de la prochaine législature, sauf si un éclair de sagesse frappe nos édiles, le peuple d'une manière ou d'une autre devra passer à la caisse, que ce soit par des impôts supplémentaires ou par des taxes. Mais évidemment, il n'est pas question de rechercher des mesures d'économie!

- 2. Le budget de la Culture présente une augmentation des charges de 213'980 francs par rapport au budget 2015 et de 333'236 francs par rapport aux comptes de 2014. Nous ne remettons pas en cause l'importance de la culture, mais nous considérons ces progressions à répétition comme trop lourdes. D'autant plus que compte tenu de l'ambiance économique actuelle, nous doutons fortement de la capacité du Casino sponsor de pouvoir assurer ses versements habituels. Et si tel n'est pas le cas, la Commune de Fribourg sera encore davantage ponctionnée.*

Séance du 14 décembre 2015

Examen du budget de fonctionnement 2016 de la Commune – message no 46 (suite)

3. *Dans le budget général de la Commune nous relevons que l'augmentation des charges du personnel est, entre autres, liée à l'engagement de personnel supplémentaire pour les accueils extrascolaires qui vont ouvrir en 2016. Afin de répondre aux nouvelles normes, il faut en effet plus de personnes de formation encore plus pointue pour encadrer moins d'enfants. On nous assurera bientôt que, pour un accueil professionnel dans ce domaine, un diplôme universitaire sera la norme. On peut se demander où est le bon sens!*
4. *Les craintes que nous exprimions lors de l'analyse du budget 2015 se confirment: le montant des investissements prévus provoque un dépassement systématique et important chaque année de la limite que s'était fixée le Conseil communal pour ne pas augmenter les frais d'amortissement au-delà de 7,6 millions de francs. Même le fait que ladite limite passe dès 2015 à 10 millions ne suffit pas. Inutile de décrire l'impact sur la courbe de l'endettement. Face à des attentes économique-financières moroses, pas de quoi voir la vie en rose...!*
5. *L'UDC demande depuis des années un effort de la Commune dans le domaine des énergies renouvelables. Nous avons, entre autres, proposé d'utiliser les toitures des bâtiments rénovés et des nouveaux édifices pour l'installation de panneaux solaires. Y compris le toit de l'Equilibre qui permettrait d'importantes économies dans le domaine énergétique et même éventuellement de faire fonctionner un escalier roulant pour faciliter l'escalade du grand escalier menant à la salle de spectacle. Nous attendons vainement un signe positif dans ce domaine!*
6. *Relevons également une augmentation de douze emplois à plein-temps qui confirme la tendance relevée dans l'ensemble du pays qui voit gonfler les administrations alors que les secteurs de rapport de l'économie stagnent, voire se réduisent. De quoi s'inquiéter!*
7. *En parallèle, un montant de 640'000 francs est prévu pour couvrir les coûts des retraites anticipées (notamment ponts AVS). Dans l'environnement économique actuel et vu les critiques adressées à toutes les tentatives de diminuer l'appel de forces de travail à l'étranger, il est inacceptable que la fonction publique se permette un luxe que doit financer le contribuable qui, lui, n'en profite plus depuis longtemps déjà. La retraite anticipée devrait être réservée exclusivement aux collaboratrices et aux collaborateurs souffrant des retombées d'un travail particulièrement astreignant. Dans ce domaine, nous considérons que les administrations devraient être des précurseurs en offrant à toutes leurs collaboratrices et à tous leurs collaborateurs intéressés la possibilité de rester dans la vie active au-delà de l'âge officiel de la retraite. Evidemment à des conditions avantageuses. Nous l'avons du reste relevé à plus d'une occasion déjà.*

Séance du 14 décembre 2015

Examen du budget de fonctionnement 2016 de la Commune – message no 46 (suite)

8. *Dans les investissements, nous relevons notamment la demande du secteur informatique d'un montant de 620'000 francs pour la 'Téléphonie communication – Concept All-IP'. Nous soutenons ce projet, pour autant que le service responsable ait établi une planification de suivi qui lui permette de maîtriser ce lourd dossier. Si tel ne devait pas être le cas, il vaudrait alors mieux retarder cet investissement.*
9. *Le bétonnage de la Ville se poursuit et l'heure est à la densification à tout crin. Nous souhaitons cependant que la Commune maintienne le même nombre de jardins familiaux et cela dans les mêmes secteurs qu'actuellement. Ces jardins jouent un rôle social éminent et ne doivent en aucun cas être sacrifiés sur l'autel de la rentabilité à tout prix!*
10. *L'UDC soutient depuis longtemps la mise sur pied d'un véritable système de contrôle interne au sein de l'administration communale. Cependant, la proposition de subdiviser ce nouveau poste en deux demi-postes relevant de deux Directions différentes (Finances et Relations humaines) ne nous enthousiasme pas. Nous soutenons fermement la Commission financière en faveur d'un poste à 100% ancré à la Direction des Finances. Nous sommes également convaincus que ce poste devrait être limité dans le temps. Il nous paraît logique que, une fois la mise en place du système de contrôle interne terminée, le poste devrait faire l'objet d'une évaluation destinée à vérifier la nécessité de le maintenir.*

Certes, le groupe UDC approuve le budget 2016 de la Commune et des investissements, compte tenu de nos remarques, non sans un sentiment d'inquiétude désagréable. Il ne suffit pas de relever la réforme de l'imposition des entreprises et, par ricochet, la renégociation de la péréquation intercantonale. On le sait maintenant, le taux appliqué pour les entreprises par le Canton de Fribourg passera à 13,72% contre 19,63% actuellement. Comme nouveauté, nous savons également que l'impôt sur le capital suivra la même direction. Dès lors, les prévisions que nous faisons, il y a plus de deux ans de cela, nous semblent déjà trop optimistes et le manque à gagner de la Commune dépassera probablement les 4 millions de francs. Et puis, faut-il rappeler une fois de plus que le site de la Pila figure parmi les cinq plus gros sites pollués de notre pays, dont les coûts dépasseront largement les 100 millions de francs par site. Alors oui, Mesdames et Messieurs, nous attendions enfin des propositions concrètes d'économie ou de création d'une réserve pour la Pila. Mais c'est le contraire qui se passe. A peine les nouveaux impôts sont-ils rentrés que les voici déjà dépensés mais malheureusement en grande partie pour une destination toute autre que celle évoquée au moment de la décision d'augmentation.

Si tous les discours de Caton l'Ancien se terminaient par le célèbre appel: 'Il faut détruire Carthage', l'UDC rappellera à chaque occasion les motifs incorrects utilisés pour justifier la hausse d'impôts de 2014

Séance du 14 décembre 2015

Examen du budget de
fonctionnement 2016 de la
Commune – message no 46
(suite)

Rapport du groupe libéral-
radical

jusqu'au moment où ladite hausse d'impôts servira vraiment à couvrir les dépenses prévues."

M. Vincent Jacquat (PLR) tient les propos suivants:

"Le groupe PLR a étudié avec grande attention le message du Conseil communal du 10 novembre 2015 concernant le budget 2016 de la Ville de Fribourg, dernier budget de la législature ou bien le premier de la prochaine législature. Nous remercions Mme M. Genoud-Page, ses collègues du Conseil communal ainsi que le nouveau Chef de service M. L. Simon-Vermot pour la préparation de ce budget.

Le budget 2016 présente un excédent de revenu de 139'219 francs et est donc équilibré. Nous pourrions nous arrêter ici et nous satisfaire de cet équilibre. Ce n'est toutefois pas notre position et notre analyse, pour plusieurs raisons:

Tout d'abord au niveau des rentrées fiscales. La méthode utilisée pour leur estimation est identique aux années précédentes et permet ainsi la comparaison. Nous considérons leur évaluation pour l'année 2016 comme extrêmement prudente, voire sous-évaluée. En prenant uniquement les quatre grands postes, liés à la hausse du coefficient d'impôt, soit l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques et l'impôt sur le bénéfice et le capital des personnes morales, l'augmentation moyenne par rapport au budget 2015 est de 1.4%, alors que le Plan financier retient un taux de croissance moyen de 2.1%. C'est contradictoire et semble confirmer la sous-évaluation des recettes fiscales dans le budget de fonctionnement 2016. Notre groupe est néanmoins convaincu que, même si nous allons vers des années difficiles économiquement, les recettes d'impôts continueront d'augmenter, notamment par l'accroissement de la population d'une part, et par le fait que certaines grandes entreprises du secteur financier paieront à nouveau des impôts dès 2016, voire 2017.

Si nous continuons l'analyse, nous constatons que la hausse des recettes fiscales couvre largement les coûts des nouvelles infrastructures scolaires. Celles-ci s'élèvent en moyenne annuelle depuis 2014 à 4,1 millions de francs, alors que la hausse d'impôt, telle qu'elle nous avait été présentée en 2013, devait déjà rapporter plus de 5,3 millions de francs dès 2014. Je rappelle volontiers que notre groupe avait proposé une hausse limitée à un coefficient de 80pt, ce qui aurait induit une diminution de 2 millions de francs par an de recettes fiscales par rapport aux prévisions du Conseil communal de l'époque. Aujourd'hui, les chiffres qui nous ont été transmis confirment notre analyse: non seulement la hausse de 81,6pt est exagérée mais nous savons maintenant que celle-ci sert essentiellement à financer de nouvelles charges de fonctionnement, non uniquement les infrastructures scolaires.

J'ai ici une analyse complète et détaillée de comparaison des coûts des écoles avec les prévisions budgétaires et les hausses et les rentrées fiscales effectives.

Séance du 14 décembre 2015

Examen du budget de
fonctionnement 2016 de la
Commune – message no 46
(suite)

Le budget 2016 présente également une forte hausse des charges de personnel, largement en dessus de l'objectif de 1,5% de croissance. Même si certains postes sont nécessaires et nullement remis en question par notre groupe, nous avons des doutes sur l'opportunité de certains engagements. Notre groupe fera donc des propositions sur certaines rubriques. Nous faisons nôtre la recommandation, respectivement la proposition de la Commission financière concernant les deux postes de 50% pour un collaborateur spécialisé pour l'introduction d'un système de contrôle interne. Notre groupe est convaincu que ce poste supplémentaire doit être fait en contrat à durée déterminée pour la simple et bonne raison qu'il est lié à un projet limité dans le temps et qu'une réévaluation sera nécessaire après les trois ans. Nous relevons également que les pensions aux Conseillers communaux retraités s'élèvent désormais à plus d'un million de francs, 1'050'000 francs, soit une augmentation de 270'000 francs pour trois Conseillers communaux retraités supplémentaires. Les contribuables apprécieront le slogan d'un certain parti: 'Pour tous sans privilège'.

Notre position sur le budget 2016 concernant la prudence de celui-ci est encore renforcée par de nombreux postes budgétaires en augmentation par rapport aux années précédentes. Citons en vrac et de manière non exhaustive les projets d'intégration (+ 40'000 francs), les dépenses non spécifiées (+ 35'000 francs), les œuvres d'art (+ 2'000 francs), les traitements du Service culturel (+ 20'000 francs), etc. Pour le dernier budget de la législature, après avoir augmenté les impôts et les taxes, on ne se refuse vraiment rien. Par conséquent, notre groupe interviendra sur certaines rubriques des comptes lors de l'examen de détail."

Rapport du groupe Centre
gauche-PCS

M. Pierre-Olivier Nobs (CG-PCS) fait la déclaration suivante:

"En préambule, j'aimerais rappeler que la hausse d'impôt n'a pas été rendue obligatoire par le Conseil communal mais que, dans notre démocratie, c'est bel et bien le Conseil général qui a approuvé l'augmentation d'impôt qui avait été proposée par le Conseil communal.

Cela dit, je rentre dans le vif du sujet et vous informe que notre groupe déposera un amendement au budget par M. V. Pfister qui prendra la parole tout à l'heure.

Notre groupe prend acte également avec satisfaction de l'excédent de produits de 139'219 francs.

Au niveau des dépenses scolaires, notre groupe prend acte avec satisfaction de la nouvelle répartition des charges entre la Commune et le Canton avec ce différentiel positif de 350'000 francs.

En matière de politique du personnel, le Centre gauche-PCS constate que le Conseil communal gère au plus près des besoins, les besoins et les effectifs de notre personnel. Les augmentations sont contenues et justifiées par la progression démographique. Le Centre gauche-PCS en

Séance du 14 décembre 2015

Examen du budget de
fonctionnement 2016 de la
Commune – message no 46
(suite)

profite pour remercier le personnel de la Ville qui subit une augmentation de sa charge de travail en lien avec cette augmentation de la population. Les besoins en personnel supplémentaires pour les écoles et les accueils extrascolaires sont justifiés et n'appellent aucun commentaire de notre part. Notre groupe salue aussi la volonté du Conseil communal d'augmenter de 35% le pourcentage du secrétariat du Conseil général. Serait-ce un pas de plus vers un peu plus d'autonomie pour notre secrétariat? Enfin, nous sommes aussi satisfaits de l'augmentation de 50% du poste lié à la communication. En effet, la communication est devenue un élément essentiel de toute bonne gouvernance. Cependant, en lien avec cette augmentation de poste, nous invitons le Conseil communal à développer une stratégie de communication permettant d'augmenter le nombre d'occurrences positives contenues dans les médias afin de bien présenter et de faire envie à nos compatriotes ou aux personnes qui lisent les médias de venir à Fribourg.

Concernant l'évolution des recettes qui sont en légère hausse par rapport au budget 2015, notre groupe rappelle ce qu'il vient de développer précédemment lors de l'examen du Plan financier. Prudence, car la Commune n'a pas forcément la maîtrise de nombreux éléments conjoncturels, économiques et géopolitiques.

En conséquence, notre groupe invite le Conseil communal à réfléchir à de nouvelles recettes. Nous pensons par exemple à l'optimisation des taxes et à une réflexion sur la création d'éventuelles nouvelles recettes. Le Centre gauche-PCS a notamment identifié deux axes de nouvelles recettes.

- *Taxes ou recettes nouvelles qui sont de la prérogative directe du Conseil communal: par exemple, la mise à jour de la taxe sur les déchets qui ne couvre que 70% des coûts engendrés par leur retraitement, contrairement au principe du pollueur-payeur; la contribution immobilière qui pourrait encore être ajustée ou encore de nouvelles recettes en matière de stationnement, y compris les deux-roues motorisés. De nombreuses villes en Suisse ont abouti à des solutions de ce genre. Notre groupe se demande également dans quelle mesure une collectivité publique telle que la nôtre pourrait s'engager dans la création de partenariats public/privé sources de nouveaux revenus?*
- *Taxes ou recettes nécessitant des délégations de compétences ou des modifications de lois cantonales. Nous pensons dans ce cas aux amendes d'ordres en matière de dépassement des vitesses sur le territoire de la commune, ou comme le propose le groupe socialiste un gain communal sur la densification que nous soutiendrons. Pour développer ces quelques pistes, nous ne pouvons qu'encourager le Conseil communal à persévérer dans ses démarches politiques certes ardues, semées d'embûches mais qui sont malheureusement les conditions sine qua non pour aboutir.*

Séance du 14 décembre 2015

Examen du budget de
fonctionnement 2016 de la
Commune – message no 46
(suite)

Enfin, notre groupe est surpris que le Canton se soit permis de reporter une fois de plus les charges en lien avec le financement des infrastructures ferroviaires sur les communes. Je vous rappelle que cette nouvelle rubrique coûtera cette année 240'000 francs à la Ville de Fribourg. Or, la loi fédérale sur le financement et l'aménagement de l'infrastructure ferroviaire (FAIF) du 21 juin 2013 stipule, à son article 57, une participation cantonale.

'Art. 57 Participation des cantons au financement

¹ *Les cantons versent une contribution commune de 500 millions de francs par an au fonds d'infrastructure ferroviaire au titre de financement des coûts d'infrastructure.'*

Notre groupe ne peut qu'inciter le Conseil communal et les députés à faire pression sur le Canton. Celui-ci, au lieu de reporter cette charge sur les communes, aurait dû en priorité revoir le principe de défalcation des pendulaires, principe prévu par l'impôt cantonal. Dans le pot commun FAIF, c'est bel et bien un des éléments de financement: il est prévu de plafonner à 3'000 francs la somme que les contribuables salariés peuvent défalquer au titre des frais de transport professionnels dans l'impôt fédéral direct. Pourquoi le Canton n'envisage-t-il pas une mesure identique pour pouvoir gérer les besoins et les ressources en lien avec le FAIF?

Au niveau des collaborations intercommunales, notre groupe ne peut que regretter l'abandon de la collaboration en matière de prélèvement des déchets qui avait été instituée avec Villars-sur-Glâne. Notre groupe, une fois encore, encourage le Conseil communal à persévérer parce que ce n'est pas un échec qui doit nous empêcher d'espérer. Les collaborations sont un élément permettant des économies d'échelle, mais elles sont aussi un moyen de nous rapprocher, de donner confiance et d'engager des échanges constructifs. Ces échanges pourraient s'avérer payants plus tard dans les discussions sur la fusion, avec l'un ou l'autre de nos voisins.

C'est sur cette dernière remarque que le groupe CG-PCS informe qu'il soutiendra le budget de fonctionnement 2016 à l'unanimité des membres. Concernant les remarques en lien avec le budget des investissements, je les ferai plus tard."

Rapport du groupe démocratique-chrétien/Vert'libéral

M. Benoît Hemmer (DC/VL) s'exprime dans les termes ci-après:

"Nous tenons tout d'abord à remercier Mme M. Genoud-Page, l'ensemble du Conseil communal et le Service des finances pour la très bonne présentation du budget et pour les réponses détaillées que nous avons obtenues également à la Commission financière.

Bien que présentant un excédent de produit de 139'219 francs, le budget 2016 nous a particulièrement déçus.

Séance du 14 décembre 2015

Examen du budget de
fonctionnement 2016 de la
Commune – message no 46
(suite)

Si nous commençons à voir les effets des investissements liés aux écoles, ceux-ci ont été en partie compensés par la modification de la répartition des charges entre Canton et communes. Ce budget 2016 montre que l'augmentation d'impôt n'a servi qu'en partie à la couverture des charges supplémentaires des écoles mais aussi et peut-être surtout à assurer le ménage courant de la Commune. Nous ne voulons pas revenir à notre argumentaire de 2013 contre l'augmentation d'impôt.

Si, dans ces conditions, le budget est juste équilibré, quelle couleur aura-t-il quand nous sentirons pleinement les effets des investissements liés aux écoles et à l'augmentation démographique? L'avenir s'annonce pour le moins sombre.

Dans le domaine du personnel, nous apprécions la nouvelle politique incluant les besoins temporaires de personnel liés aux investissements, comme par exemple les chefs de projet, dans les budgets d'investissement. Nous souhaitons que cette manière de faire soit appliquée plus systématiquement. En ce sens, nous appuyons la recommandation de la Commission financière concernant le poste lié à l'introduction d'un système de contrôle interne. En effet, nous sommes d'avis que le poste doit être dans une seule Direction, limité à une durée de trois ans et réévalué après l'introduction du contrôle interne.

C'est avec regrets que nous avons pris connaissance de l'arrêt de la collaboration avec Villars-sur-Glâne pour la récolte des déchets. L'entretien des collaborations existantes et la recherche de nouvelles synergies sont pourtant une nécessité pour optimiser les charges des services communaux de la Ville et des communes voisines. Cela ne peut être que positif en vue de la fusion.

L'importance et la complexité des investissements informatiques en catégorie II ont soulevé de nombreuses discussions au sein de notre groupe. Nous y reviendrons dans la discussion de détail, avec une demande de report en catégorie III pour l'un d'entre eux.

Pour terminer, nous constatons, comme l'année passée, un nombre important d'imprécisions dans les intitulés, en particulier dans le chapitre des investissements. Ces erreurs ne facilitent pas la compréhension et prolongent inutilement les discussions des groupes et des commissions.

Au-delà des remarques précédentes, et sauf imprévu, le groupe DC/VL votera le budget 2016 de la Ville présenté par le Conseil Communal."

Rapport du groupe socialiste

Herr Pius Odermatt (SP) sagt:

"Vorsicht, trotz schwarzer Zahlen, ist die richtige Devise. Mit einem Überschuss von 139'219 Franken sind keine grosse Sprünge möglich. Vorsicht ist angesagt. Aber wir haben auch keinen Anlass für

Séance du 14 décembre 2015

Examen du budget de
fonctionnement 2016 de la
Commune – message no 46
(suite)

Mutlosigkeit, wie sie teilweise in anderen Gemeinden herrscht und von den Rechten gepredigt wird.

Dans le budget de fonctionnement de l'année 2016, nous constatons le rattrapage nécessaire au niveau du personnel. La croissance des charges de personnel a presque atteint les 2% cette année, ce qui correspond à 0,5% de plus que la limite que le Conseil communal s'est fixé. L'évolution démographique de la Ville en est la cause. En ce qui concerne ces engagements, l'augmentation des charges de personnel se situe surtout dans le domaine des écoles et du social, en particulier, dans les accueils extrascolaires et les affaires sociales qui recensent plus de la moitié de ces engagements. Il est évident que les affaires sociales tiennent à cœur au groupe socialiste. Néanmoins, nous avons quelques points d'interrogation par rapport aux curatelles d'adultes. En effet, nous observons une augmentation constante de nouveaux cas, des cas qui sont transférés par la Justice de paix du Canton à la Ville. Dans le canton de Fribourg, le nombre d'adultes sous curatelle par rapport à la population est même nettement plus élevé que la moyenne suisse; elle est de 20‰, alors que la moyenne nationale est de 12‰. Notre groupe recommande au Conseil communal de devenir actif au niveau cantonal et de se concerter avec d'autres communes, afin d'améliorer la collaboration avec la Justice de paix.

A titre personnel, je soutiens également la recommandation de la Commission financière pour l'engagement d'une personne à 100% pour le contrôle interne sous contrat de durée déterminée de trois ans avec une réévaluation finale.

Concernant le trafic individuel motorisé, nous proposons que ce mode de transport participe plus aux coûts qu'il crée. Pensons seulement aux congestions dans lesquelles les bus sont piégés. Les tarifs de stationnement et les amendes d'ordre ne couvrent qu'une petite partie de ces frais. L'enjeu est de renforcer le principe du 'pollueur – payeur'. Mais ce qui dérange vraiment est le non-respect des limites de vitesse puisque ces dépassements sont rarement sanctionnés. Quand est-ce que la Ville recevra ces compétences du Canton pour installer ses propres radars? Les habitants des quartiers et les parents d'élèves attendent des mesures avec impatience.

Un autre point à relever concerne les émoluments et les taxes. Nous faisons état d'un manque de vue d'ensemble de la couverture des coûts. Nous invitons le Conseil communal à faire des analyses, et le cas échéant, à prendre les dispositions nécessaires pour couvrir les frais effectifs, par exemple dans la gestion des déchets.

Je terminerai par le sujet de l'augmentation d'impôt de 2014, puisque il y en a encore qui la déplorent aujourd'hui. Il est absolument inutile d'engager un discours sur son impact sans connaître les chiffres finaux des comptes 2015.

Séance du 14 décembre 2015

Examen du budget de
fonctionnement 2016 de la
Commune – message no 46
(suite)

C'est avec ces remarques que notre groupe approuvera le budget 2016. Cependant, des membres de notre groupe s'exprimeront sur certains postes."

Mme Madeleine Genoud-Page, Directrice des Finances, remercie l'ensemble des intervenants qui ont présenté la position favorable au budget 2016 de leur groupe respectif:

"L'élaboration de ce budget a représenté un travail important, comportant certaines incertitudes. Nous sommes très contents d'avoir réussi à vous présenter ce document qui est parvenu à vous satisfaire au mieux et surtout à satisfaire la Ville de Fribourg par rapport à sa situation financière.

Voici quelques commentaires sur les messages des différents intervenants. Par rapport à l'intervention de M. P. Marchioni, je voudrais rappeler que les charges liées que l'on trouve dans ce budget 2016 sont directement liées à la population légale. Vous n'ignorez pas qu'entre 2015 et 2016, la population légale de la Ville de Fribourg a augmenté de plus de 850 personnes. Inévitablement, les montants qui figuraient en dépenses liées ont augmentés; malheureusement, même si on voulait faire des coupes, ce n'est pas un endroit où le Conseil communal aurait pu intervenir.

En ce qui concerne l'énergie renouvelable, il est évident que c'est un sujet très important pour le Conseil communal. Cela a d'ailleurs été rappelé au moment où nous avons parlé de la modification du statut des Services industriels. Il importait au Conseil communal que la Commune de Fribourg, par ses institutions, puisse travailler et s'orienter vers les nouvelles énergies surtout celles qui sont renouvelables; c'était une manière pour lui d'exprimer sa volonté en améliorant son soutien à ces énergies.

Quant à M. V. Jacquat, je me réjouis vraiment sincèrement de vos pronostics fiscaux, parce que ce sera d'excellent augure pour notre nouveau Conseil communal si toutes vos prévisions se réalisent et je m'en réjouis de tout cœur, parce que ça lui permettra de pouvoir continuer à investir pour cette ville qui en a besoin, outre les écoles.

J'ajouterais encore une remarque à l'attention de M. V. Jacquat. Lors de la présentation d'un tableau pour argumenter sur l'augmentation d'impôt, vous vous êtes référé au budget 2014. De ce tableau, vous n'avez relevé que les infrastructures scolaires mais il contient également tout le fonctionnement en lien avec les nouvelles infrastructures. Nous ne pouvons pas construire des écoles sans engager du personnel pour enseigner, sans mettre des bureaux et des casiers pour les enfants, etc. Dans ces nouvelles infrastructures, nous avons bien entendu inclus dans ces montants le fonctionnement qui en découlait. Je tenais à le préciser, parce que je pense que c'est important.

Séance du 14 décembre 2015

Examen du budget de
fonctionnement 2016 de la
Commune – message no 46
(suite)

Je remercie aussi M. B. Hemmer pour son commentaire sur la répartition des charges entre le Canton et la Commune à 50% chacun. Le différentiel n'est pas très élevé; il représente 350'000 francs. Ces 350'000 francs ne couvrent même pas les nouvelles charges qui sont liées à l'augmentation de l'accueil extrascolaire entre 2015 et 2016. Par conséquent, ce n'est pas avec la modification de la loi scolaire que la Ville de Fribourg s'est enrichie.

En ce qui concerne les émoluments et les taxes, je voudrais rappeler à M. P. Odermatt, qui a pris la parole au nom du groupe socialiste, que c'est un sujet très important pour le Service des finances. Nous avons déjà beaucoup travaillé sur ces domaines, qui sont complexes car liés aux lois cantonales. Assurément, nous allons continuer ce travail. Je pense que les personnes qui reprendront le flambeau du Service des finances ne baisseront pas les bras par rapport à la recherche de nouvelles recettes qui pourraient découler de modifications de taxes. Cet objectif n'est pas si évident à mettre en place."

Mme Dominique Jordan Perrin, Présidente de la Commission financière n'a pas de remarque particulière mais relève qu'elle n'a pas entendu de réponse à la proposition qui a été faite par sa Commission et par plusieurs groupes concernant les postes liés à la mise en place du contrôle interne.

Cette question sera traitée lors de la discussion de détail.

Pause

La séance est interrompue à 21.12 heures. Elle reprend à 21.26 heures.

Examen de détail

La Présidente rappelle quelques dispositions légales et réglementaires:

"Selon l'article 88, alinéa 3 de la loi sur les communes: 'les postes budgétaires dont le montant résulte de la loi, d'une décision spéciale ou d'une obligation envers un tiers, ne peuvent être modifiés. Le montant total des dépenses proposées par le Conseil communal ne peut être dépassé sans que soit prévu simultanément la couverture de ce dépassement.' Cela signifie que lorsqu'une proposition d'augmentation des dépenses est faite, il faut proposer simultanément la couverture de ce dépassement. Ainsi, le Conseil général doit, le cas échéant, prendre deux décisions, à savoir celle augmentant la charge et celle portant sur sa compensation. Les propositions de compensation ne peuvent toucher que des rubriques qui n'ont pas encore été adoptées par le Conseil général, cela signifie que les compensations doivent être trouvées dans les chapitres qui n'ont pas encore été traités. En aucun cas, le Conseil général ne peut revenir sur un chapitre qui a déjà été accepté par le Conseil général.

Séance du 14 décembre 2015

Examen du budget de
fonctionnement 2016 de la
Commune – message no 46
(suite)

Si vous avez un amendement pour augmenter un poste, par exemple dans le chapitre du Service culturel (08), en prenant de l'argent dans la Police locale (04), vous devez le dire dans le chapitre de la Police locale (04). Si vous attendez le chapitre du Service culturel (08), vous serez forclos, c'est-à-dire que vous ne pourrez plus la présenter à moins de trouver une compensation inattendue dans un chapitre ultérieur, par exemple les Sports (09).

Important: l'article 42, alinéa 2 de la loi sur les communes vous impose de déposer vos éventuels amendements par écrit. Les formulaires sont à votre disposition. Je vous prie, pour le bon fonctionnement des débats, de toujours mentionner le numéro de la page, le numéro complet du poste du budget et la désignation de celui-ci. Nous passerons en revue les chapitres les uns après les autres. Je vous rappelle qu'il n'est pas possible de revenir à un chapitre déjà traité."

I. ADMINISTRATION GENERALE

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, n'a pas de remarques particulières mais

"de manière liminaire, en ayant entendu pas mal d'interventions tant de la Commission financière que de représentants de groupe en ce qui concerne le système du contrôle interne, je dirais deux choses: la première, c'est de vous rappeler qu'il s'agit d'une problématique qui ressortit à la gestion du Conseil communal mais que, deuxièmement, j'ai bien compris le message qui a été libellé par plusieurs d'entre vous et que, dans cet état d'esprit, il est évident que tant au niveau de l'engagement de cette ou de ces personnes, nous examinerons toutes les variantes. Celle qui vous est présentée fait partie du schéma de réflexion: sera-ce des CDD, sera-ce des CDI, sera-ce un ou deux 50% ou un 100%. Tous ces éléments feront partie de la recherche de la solution optimale pour gérer au mieux le système de contrôle interne. Voilà ce que j'avais à dire en déclaration liminaire sinon je n'ai rien à ajouter en l'état."

Mme Dominique Jordan Perrin, Présidente de la Commission financière, fait la déclaration suivante:

"Merci M. le Syndic d'être ouvert à cette recommandation de la Commission, faite également par les groupes.

Au nom de la Commission, j'ai une remarque sur le poste 110.301.00 qui est en augmentation. Cette augmentation est due notamment à un 50% de plus pour l'actuel poste de la communication. Nous avons eu une discussion animée au sein de la Commission sur ce poste que, finalement, la Commission soutient. En effet, nous pensons qu'il est important d'augmenter les ressources pour la communication mais nous appelons de nos vœux une meilleure communication de la part de la Commune auprès de la population, auprès des associations, auprès des touristes, évidemment auprès des médias. Nous espérons que l'augmentation propo-

Séance du 14 décembre 2015

Examen du budget de
fonctionnement 2016 de la
Commune – message no 46
(suite)

sée de ces ressources aura un impact réel sur la qualité et la visibilité de la communication de la Commune. En tous les cas notre Commission continuera à s'y intéresser de près."

Les points ci-après donnent lieu à discussion:

100.319.10 Dépenses non spécifiées (100'000 francs)

Mme Eleonora Schneuwly-Aschwanden (PLR) tient les propos suivants:

"Le budget 2016 prévoit la somme de 100'000 francs pour le poste des dépenses non spécifiées. Il s'agit d'une forte augmentation de 35'000 francs. Est-ce que cette augmentation est vraiment justifiée? La réponse est claire. Les effectifs des années précédentes ont montré clairement qu'une somme budgétée de 65'000 francs est absolument suffisante. Concrètement, en 2012, la Commune de Fribourg a déboursé effectivement 58'352 francs et en 2013, 63'869 francs pour les dépenses non spécifiées.

Der Budgetposten von 100'000 Franken ist demzufolge nicht gerechtfertigt und müsste als 'carte blanche' für nicht spezifische Ausgaben, d.h. nicht kontrollierbare Ausgaben, interpretiert werden. Ich beantrage aus diesem Grund die Budgetsumme für den Ausgabeposten analog der vorgehenden Jahre auf 65'000 Franken zu belassen."

M. Pascal Wicht (UDC) déclare ce qui suit:

"J'avais une question au sujet du poste qui a été évoqué par ma préopinante. Je n'ai plus rien à ajouter."

M. Bernhard Altermatt (DC/VL) fait la déclaration suivante:

"Nous voyons dans ce chapitre 'Administration générale' une augmentation considérable, effectivement, qui a retenu toute notre attention. Nous avons examiné avec tout le soin possible les différents postes et pouvons plus au moins suivre ce que le Conseil communal propose. Un poste a cependant retenu en particulier mon attention personnelle. Il s'agit du même poste que mes collègues Mme E. Schneuwly-Aschwanden et M. P. Wicht viennent de citer, c'est-à-dire les dépenses non spécifiées. J'aimerais également proposer un amendement, c'est-à-dire ramener ce poste au même niveau que les années passées, en réduisant de 65'000 francs à 35'000 francs. Je propose de réaffecter cette somme à deux autres postes. Je propose d'affecter cette somme à un projet qui me tient particulièrement à cœur et – j'espère – à vous aussi. Nous savons que, depuis plusieurs années, la Ville de Fribourg entend développer un enseignement bilingue dans les écoles communales. Par manque de moyens mais aussi par manque de temps et de ressources, ces projets sont renvoyés à plus tard. Je propose donc d'affecter ces 35'000 francs à deux rubriques dans le chapitre 300.301.00, traitements, et 300.303.00, charges

Séance du 14 décembre 2015

Examen du budget de
fonctionnement 2016 de la
Commune – message no 46
(suite)

sociales du chapitre des écoles, à raison d'environ 80% et 20%, pour compenser cette diminution de la rubrique de 'l'Administration générale'."

110.301.00 Traitements (1'841'480 francs)

M. Vincent Jacquat (PLR) tient les propos suivants:

"Ce poste augmente de 106'670 francs par rapport au budget 2015. Il s'agit principalement des augmentations de postes qui sont décrits à la page 21 du message. Il s'agit notamment d'une augmentation de 50% d'un poste à la communication et de 35% du secrétariat du Conseil général. Bien que nous ayons les explications de la répartition de ce 35% en 20% supplémentaire pour la personne en charge du secrétariat du Conseil général et de 15% répartis sur d'autres secrétaires au sein du secrétariat du Conseil général, nous avons la proposition suivante: tout d'abord, nous ne sommes pas convaincus de l'augmentation de poste dans le domaine de la communication. Nous pensons effectivement qu'il faudrait d'abord que le 50% actuel fournisse un travail qui soit satisfaisant. Nous ne sommes pas convaincus par la description du poste et la nécessité de ce poste à la dernière phrase, à la page 21 du message, on lit: 'pour réaliser les tâches telles que prévues par le plan de communication de la législature'. Je vous rappelle que la législature se termine dans trois mois. J'estime donc qu'on pourrait éventuellement envisager une augmentation de poste dès la nouvelle législature mais avec la nouvelle équipe en place.

Concernant l'augmentation de 35% pour le secrétariat, nous n'avons pas de remarques pour le 20% supplémentaire sur la personne qui est secrétaire du Conseil général. Par contre, les 15% restant attribués aux collaboratrices du Secrétariat du Conseil général, nous pensons qu'ils ne sont pas nécessaires. Ce d'autant plus que le Secrétariat général (il s'agit du secteur de l'Administration générale, incluant le Secrétariat de Ville et le Contrôle des habitants) dispose déjà de 27 équivalents plein-temps. C'est pourquoi nous présentons un amendement sur ce poste budgétaire 110.301.00 demandant une réduction de 60'000 francs, le faisant passer de 1'841'480 à 1'781'480 francs. Ça correspond plus au moins à la diminution de 50% du poste de la communication supplémentaire et aux 15% pour le Secrétariat du Conseil général."

110.318.02 Honoraires de traduction (50'000 francs)

Mme Béatrice Acklin Zimmermann (PLR) pose la question suivante:

"Renseignement pris, il s'agit principalement de la traduction des messages du Conseil communal au Conseil général.

Or, la réalité montre une image différente: pas de traduction du message n° 44 du 16 juin 2015, pas de traduction du message n° 39 du 12 mai 2015, pas de traduction du message n° 35 du 16 février 2015 et finalement pas de traduction du présent message n°46 du 10 décembre

Séance du 14 décembre 2015

Examen du budget de
fonctionnement 2016 de la
Commune – message no 46
(suite)

2015. Bref; le total des textes qui ont été traduits en 2015 fait 22 pages et 28 lignes!

Für 2015 wurde ein Budget von 55'000 Franken veranschlagt für Übersetzungen, die nur zum Teil gemacht worden sind. Erlauben sie mir die Frage: Ist das nicht ein bisschen viel Geld für etwas nicht zu machen.

Dans le budget de 2016, 50'000 francs sont prévus pour les honoraires de traduction. Permettez-moi la question: un tel montant est-il justifié? N'est-ce pas un peu trop?"

130.309.01 Autres frais (30'000 francs)

M. Jean-Pierre Wolhauser (PLR) tient les propos suivants:

"J'aurais une proposition à faire sous chapitre 013 – Service des relations humaines. Il s'agit d'une nouvelle dépense pour renforcer la cohésion des équipes. Il n'y a pas de grands commentaires. Nous pensons que ce montant est trop élevé, puisque tous les collaborateurs ne voudront ou ne pourront bénéficier de cette nouvelle prestation. Nous proposons dès lors de réduire ce poste de 10'000 francs et d'augmenter le poste 820.365.30 'Subventions extraordinaires et garanties de déficit' qui est de 114'000 francs en baisse de 9'000 francs par rapport au budget 2014. Nous voulons par là soutenir les manifestations culturelles qui ont de la peine à boucler leur budget, et il y en a plusieurs. Par ce geste, nous renforcerons aussi la diversité de l'offre culturelle en ville. Je vous prie d'accepter cette proposition."

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, tient les propos suivants:

"Tout d'abord à l'attention de Mme E. Schneuwly-Aschwanden qui propose de revenir à la somme de 65'000 francs telle qu'elle figurait au budget de l'exercice précédent, j'aimerais lui rappeler un certain nombre de principes tout à fait évidents. Le premier est que, par définition, les dépenses non spécifiées font partie des éléments non prévus et qu'il est effectivement très difficile d'anticiper ces éléments-là. Je vous donne un exemple, et M. B. Altermatt m'a presque donné l'argument qui nous a empêchés d'entrer en matière, lorsqu' a été organisée la journée du bilinguisme, nous avons répondu que nous n'avions pas les moyens financiers. Vous avez souligné vous-même, Mme E. Schneuwly-Aschwanden, que les montants tels que budgétés avaient été effectivement bien tenus, voire très bien tenus. Je vous rappelle simplement que jamais nous n'avons, dans le cadre des comptes, dépassé le budget tel qu'il était articulé."

Deuxième chose: I ces dépenses non spécifiées ont été introduites en 2001. Le montant qui avait été prévu était de 100'000 francs. Petit à petit, pour des raisons d'économie, nous sommes descendus à 80'000, à 70'000, puis à 65'000 francs. Nous pensons qu'en fonction de

Séance du 14 décembre 2015

Examen du budget de
fonctionnement 2016 de la
Commune – message no 46
(suite)

l'arrivée d'une nouvelle équipe à la mi-avril 2016, il serait qu'elle puisse disposer d'un budget plus important dans ce domaine-là. Nous rappelons que ces 100'000 francs représentent le 0,01% du budget. Donc, pour toutes ces raisons, je m'oppose tant à votre proposition qu'à celle qui a été formulée par M. B. Altermatt. Juste une remarque: proposer une augmentation de 35'000 francs dans les salaires pour l'enseignement, c'est certes une somme importante mais relativement peu importante si on veut véritablement un enseignement bilingue généralisé dans la ville de Fribourg. Je suis conscient du fait que les petits ruisseaux font les grandes rivières mais là c'est un tout petit ruisseau qui ne serait malheureusement pas additionné à beaucoup de rivières. Donc, pour toutes ces raisons, je m'oppose évidemment à cette proposition.

Mme. B. Acklin Zimmermann a posé une question. Est-ce que le poste 110.318.02 est suffisant ou non? J'aimerais juste vous dire qu'il ne concerne, et de loin, pas seulement les traductions des messages mais également toutes les traductions des services communaux. Par conséquent, le montant est entièrement justifié. Voilà la réponse à votre question.

M. V. Jacquat, vous proposez une diminution de 60'000 francs dans les traitements, c'est-à-dire que vous contestez l'augmentation de 15% du poste de communication et de 50% des postes du secrétariat du Conseil général. En ce qui concerne le secrétariat du Conseil général, j'ose vous rappeler que, vous l'avez relevé vous-même, il n'y a pas seulement l'augmentation du poste de la secrétaire du Conseil général mais qu'il y a également une augmentation, par effet de domino, du travail des collaboratrices de ce secrétariat. Ainsi, la charge de travail n'a pas seulement augmenté pour Mme la Secrétaire mais également, par effet de ricochet, par rapport à toutes les tâches qui nous sont demandées. Je pense particulièrement à la rédaction des articles pour le 1700, aux vérifications légales, à l'amélioration des procédures, à l'archivage mais également au travail de plus en plus important qui est fait par ces secrétaires dans le domaine des naturalisations et qui croulent actuellement sous les heures supplémentaires. Afin d'en récupérer une partie, leur taux d'activité devrait être adapté, raison pour laquelle je m'oppose, au nom du Conseil communal, à ce que vous entraîniez dans vos baisses les 15% dont il était question. Il s'agit donc pour l'une de passer de 70 à 75% et pour la seconde de 45 à 55%, dès le 1^{er} janvier 2016.

En ce qui concerne la communication, je crois que, s'il y a un organe qui est, à juste titre, demandeur de prestations supplémentaires en ce domaine, c'est évidemment le Conseil général. Pensons aux relations avec les médias, pensons à la coordination d'une campagne d'information, pensons au projet de fusion 2021, qui est également en train de se préparer, pensons au projet d'une nouvelle identité visuelle et charte graphique, à l'accueil des nouveaux habitants, à la réception desquels vous avez été associés et qui permet justement de recevoir les nouveaux habitants, à l'accueil des nouveaux collaborateurs, à la mise à jour du contenu du site

Séance du 14 décembre 2015

Examen du budget de
fonctionnement 2016 de la
Commune – message no 46
(suite)

Internet, à la rédaction des discours et communiqués de presse et à la lecture et à l'adaptation des textes et également à l'organe communal de conduite en cas de catastrophe (ORCOC). Tous ces éléments-là, Mesdames et Messieurs, nécessitent un travail qui doit être, je dirais, le plus conséquent possible et le plus visible possible. Evidemment dans ce sens-là, je partage entièrement le fait que la communication est un élément excessivement important, non seulement pour le Conseil communal mais également pour son administration et pour le Conseil général. Dans ce contexte je m'oppose, au nom du Conseil communal, à cette diminution."

Mme Dominique Jordan Perrin, Présidente de la Commission financière, tient les propos suivants:

"Concernant le dernier poste, celui qui vient d'être mentionné par M. le Syndic, je vous ai déjà communiqué que la majorité de la Commission financière soutenait ce poste de communication. Concernant les dépenses non spécifiées, cette question a aussi été traitée en Commission et nous soutenons la position du Conseil communal. Concernant le poste 130.309.01 'Autres frais' concernant la cohésion des équipes, nous avons également discuté de ce point avec le Conseil communal et nous soutenons les vues de l'Exécutif."

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, ajoute ceci:

"J'ai oublié de me prononcer sur le projet présenté par M. J.-P. Wolhauser, projet qui consiste à diminuer de 10'000 francs la somme que nous avons mise pour renforcer la cohésion des équipes. J'ose vous rappeler que, si nous sommes conscients de la nécessité de soutenir les organismes culturels, il va de soi que nous avons aussi besoin de renforcer la cohésion de notre propre personnel. 30'000 francs pour 600 collaborateurs correspondent grosso modo à 50 francs par collaborateur. C'est une somme minimale et la diminuer serait peu considérer le personnel. Dans cet état d'esprit, je m'oppose également à cette proposition."

Votes sur la rubrique 100.319.10 Dépenses non spécifiées (100'000 francs)

Vote 1

Opposée à l'amendement de Mme Eleonora Schneuwly-Aschwanden de diminuer la rubrique de 35'000 francs, l'amendement de M. Bernhard Altermatt de diminuer de 35'000 francs dite rubrique et d'allouer 28'000 francs à la rubrique 300.301.00 'Traitements' (Ecoles) et de 7'000 francs à la rubrique 300.303.00 'Cotisations assurances sociales' (Ecoles) l'emporte par 44 voix contre 16 et 5 abstentions.

Vote 2

Opposée à l'amendement de M. Bernhard Altermatt de diminuer la rubrique de 35'000 francs dite rubrique et d'allouer 28'000 francs à la rubrique 300.301.00 'Traitements' (Ecoles) et de 7'000 francs à

Séance du 14 décembre 2015

Examen du budget de
fonctionnement 2016 de la
Commune – message no 46
(suite)

la rubrique 300.303.00 'Cotisations assurances sociales' (Ecoles), la proposition budgétaire du Conseil communal est refusée par 33 voix contre 26 et 7 abstentions.

La rubrique 100.319.10 'Dépenses non spécifiées' est ainsi réduite à 65'000 francs.

Vote sur la rubrique 110.301.00 Traitements (Administration générale)
(1'841'480 francs)

Opposée à l'amendement de M. Vincent Jacquat proposant de diminuer le poste cité en titre de 60'000 francs, la proposition budgétaire du Conseil communal l'emporte à la majorité évidente.

Vote sur la rubrique 130.390.01 Autres frais (30'000 francs)

Opposée à l'amendement de M. Jean-Pierre Wolhauser de diminuer de 10'000 francs le montant destiné à la cohésion des équipes (Team building) et d'allouer dit montant au poste 820.365.30 'Subventions extraordinaires et garanties de déficit', la proposition du Conseil communal l'emporte à la majorité évidente.

Le présent chapitre n'appelle pas d'autres observations et est ainsi adopté.

II. FINANCES

Pas d'observations. Adopté.

III. ECOLES

Mme Antoinette de Weck, Directrice des Ecoles, prend la parole en ces termes:

"Je souhaite répondre à une remarque qui a été faite par M. P. Marchioni concernant les accueils extrascolaires. Actuellement, les accueils extrascolaires sont reliés aux Ecoles, non aux Affaires sociales comme évoqué par M. P. Marchioni, c'est pourquoi je m'exprime à ce sujet maintenant.

L'augmentation du nombre de personnes qui figurent dans le budget pour les accueils extrascolaire n'est pas due à des modifications des normes d'encadrement mais à l'agrandissement de nos accueils extrascolaires, puisque nous avons agrandi l'accueil de la Vignettaz, ceux du Jura et du Schoenberg. Cela représente 105 places en plus. Depuis 2011, le nombre de places est passé de 175 à 295. Lorsque la transformation du Werkhof sera terminée, le nombre de places passera à 340 places. Durant cette législature, nous aurons doublé la capacité d'accueil de nos AES et ainsi rempli les promesses faites dans notre programme de législature. Il ne s'agit donc pas de modifications des normes d'encadrement."

Séance du 14 décembre 2015

Examen du budget de
fonctionnement 2016 de la
Commune – message no 46
(suite)

Mme Dominique Jordan Perrin, Présidente de la Commission financière, tient les propos suivants:

"J'ai, au nom de la Commission, une proposition concernant la rubrique 320.319.00 'Patrouilleurs scolaires'. Comme vous le voyez, le Conseil communal demande la permission dépenser 30'000 francs pour les patrouilleurs scolaires. Or, l'Etat a décidé de supprimer les patrouilleurs scolaires en ville de Fribourg pour des raisons de sécurité. La Commission financière a considéré que cet argent devrait être utilisé pour sensibiliser parents et élèves sur le chemin de l'école. Dans ce sens et afin que le Conseil communal puisse utiliser cet argent, elle propose de modifier le libellé de 'Patrouilleurs scolaires' en 'Mobilité scolaire – prestations de tiers'. L'idée est que cet argent soit dépensé pour sensibiliser les parents et les élèves sur le chemin de l'école. La Commission espère que le Conseil communal pourra accepter cette proposition, ainsi que le Conseil général."

Mme Antoinette de Weck, Directrices des Ecoles, produit la réponse suivante:

"Le Conseil communal accepte. Nous avons dans l'idée de soutenir l'association Pedibus. D'ailleurs, les nouvelles vont vite, parce que Pedibus m'a déjà écrit une lettre et nous avons pris rendez-vous pour le mois de janvier 2016. Une autre demande a été faite par un des membres de la Commission financière concernant un plan de mobilité scolaire et nous allons voir dans quelle mesure nous pouvons aussi aller dans cette direction."

La rubrique 320.319.00 s'intitule désormais 'Mobilité scolaire – prestations de tiers'.

Le présent chapitre n'appelant pas d'autres observations, il est ainsi adopté.

IV. POLICE LOCALE ET MOBILITE

401.434.00 Produit des parcomètres (revenus 4'400'000 francs)

Herr Hans Werhonig (SVP) erklärt:

"Meine Sache ist ganz einfach. Ich habe eine klare Frage. Es betrifft, Ziffer 401.434.00: Welches sind die aktuellen Einnahmen der Stadt aus den Parkgebühren des laufenden Jahres bis Ende November oder soweit sie schon bekannt sind? Diese Zahl würde dann dienen die Zahl, so wie sie ist, im Budget zu belassen oder vielleicht zu erhöhen oder zu vermindern."

Séance du 14 décembre 2015

Examen du budget de
fonctionnement 2016 de la
Commune – message no 46
(suite)

403.406.30 Autres spectacles (revenus 250'000 francs)
401.437.00 Amendes d'ordre (revenus 3'000'000 francs)

M. Vincent Pfister (CG-PCS) fait la déclaration ci-après:

"Le Centre gauche-PCS a déposé un amendement concernant le chapitre de la Police locale. Comme lors du débat sur la taxe sur les spectacles, nous sommes d'accord avec le groupe libéral-radical pour augmenter les revenus de la Culture. Par contre, sur les moyens et les techniques les avis diffèrent.

Je propose d'augmenter le poste 403.406.30 'Autres spectacles' (revenus 250'000 francs), en comptant sur le dynamisme culturel de la Ville de Fribourg, grâce aussi aux activités de l'année 2016, qui sera fort bien remplie, d'un montant de 10'000 francs et de le compenser sous rubrique 820.365.30 'Subventions extraordinaires et garanties de déficit', déjà évoquée tout à l'heure par M. J.-P. Wolhauser. Je propose d'augmenter les recettes issues de la taxe sur les spectacles pour les attribuer aux charges des subventions extraordinaires. Ce montant d'environ 100'000 francs est le montant dont dispose la Commission culturelle pour subventionner les spectacles, théâtres et tout événement culturel extraordinaire qui se passe en ville de Fribourg. La Commission culturelle fait un travail remarquable. Par contre, elle apparaît comme un distributeur des cacahuètes par rapport au montant dont elle dispose. Ces 10'000 francs supplémentaires correspondent à 0,001% du budget. Un risque de 10'000 francs sur un budget communal est à mon sens tout à fait acceptable. En contrepartie, ce montant de 10'000 francs permettra à la Commission culturelle de subventionner, par exemple, cinq projets à hauteur de 2'000 francs. Pour un organisateur d'un petit festival ou d'un spectacle, sur un budget de 20'000 francs, recevoir 2'000 ou 3'000 francs de la Ville de Fribourg change beaucoup en termes de pourcentage. Ainsi, ce petit montant de 10'000 francs permettrait à quelques sociétés de la ville de Fribourg de mener à bien des projets avec l'aide de la Ville."

M. Vincent Jacquat (PLR) tient les propos suivants:

"J'aimerais intervenir sur cette proposition. Je m'étonne un petit peu de cette proposition, parce que les revenus de la taxe sur les spectacles sont des revenus réglementés. Donc, par définition, ils dépendront du nombre de spectacles et de la mise en vigueur de la tarification actuelle du règlement. Si, maintenant, on diminue ces revenus pour augmenter ailleurs, dans les faits, qu'est-ce qui va se passer dans les comptes? La taxe sur les spectacles sera facturée et encaissée mais, en plus, on aura augmenté une rubrique supplémentaire sous le poste 820.365.30. Alors, je m'étonne de cette manière de faire. Est-ce qu'on peut diminuer une rubrique qui est liée à un règlement et sur laquelle on a très peu de maîtrise, pour augmenter une rubrique budgétaire?"

Séance du 14 décembre 2015

Examen du budget de
fonctionnement 2016 de la
Commune – message no 46
(suite)

M. Pascal Wicht (UDC) déclare ce qui suit:

"C'est la deuxième fois ce soir que je veux prendre la parole et qu'un membre du parti libéral-radical a la même idée juste avant. Je constate qu'on est souvent sur la même ligne. Effectivement, je ne comprends pas non plus où M. V. Pfister veut trouver ces 10'000 francs. Ces montants sont fixés dans le règlement. Sans modifier le règlement, on ne peut pas obtenir d'argent supplémentaire sous cette rubrique. Qu'est-ce qui va se passer? Dans le budget, le chiffre va augmenter mais le montant effectivement encaissé ne pourra pas augmenter sans procéder à une véritable modification du règlement. A moins que M. V. Pfister nous dise ce qu'il voudrait modifier dans le règlement, je crois que le budget n'est pas le lieu pour faire ce genre de modification."

M. Elias Moussa (PS) s'exprime comme suit:

"Si on regarde les comptes 2014, on s'aperçoit qu'un montant de 269'674,15 francs a été encaissé. Alors, si maintenant on budgète 260'000 francs au lieu de 250'000 francs, ça ne devrait pas poser trop de problème. C'est tout à fait possible, malgré un montant budgété différemment, d'encaisser un montant réel."

M. Vincent Pfister (CG-PCS) ajoute ce qui suit:

"Pour simplifier, je vais modifier mon amendement. Je vais plutôt demander une augmentation du revenu sous rubrique 401.437.00 'Amendes d'ordre' de 10'000 francs."

M. Thierry Steiert, Directeur de la Police locale et de la Mobilité, tient les propos suivants:

"Il n'appartient pas au Directeur de la Police et de la Mobilité de s'exprimer sur les subventions à accorder à la culture ou le soutien à apporter aux institutions culturelles de notre ville. Tout ce que je peux dire, c'est que nos budgets sont formulés de manière relativement prudente et que, sur les postes de recettes, nous veillons à ne pas exagérer les prévisions budgétaires. Si nous avons budgété pour la première rubrique 403.406.30 que M. V. Pfister a maintenant abandonnée dans son amendement, 250'000 francs, c'est parce que nous estimons que ça sera l'ordre de grandeur que nous allons réaliser l'année prochaine. Cette position 403.406.30 'Autres spectacles' concerne essentiellement les cinémas. Les entrées dans les cinémas n'étant pas forcément en augmentation, cette formulation de budget est relativement prudente. Pour ce qui est des amendes d'ordre, une augmentation de 10'000 francs sur trois millions, on peut considérer que c'est peu. En 2014, un montant de 3'041'263 francs a été encaissé. Il ne m'appartient pas de m'exprimer, je crois que c'est au Conseil général de décider s'il veut procéder à ce changement."

Herr Werhonig ich kann Ihnen die allerletzten und aktuellsten Zahlen zur Position 401.434.00 liefern. Es handelt sich um einen Betrag

Séance du 14 décembre 2015

Examen du budget de
fonctionnement 2016 de la
Commune – message no 46
(suite)

von 3'990'000 Franken, abgerundet. Also wir werden vermutlich den Betrag von 4 Millionen Franken erreichen, der im Budget vorgesehen ist. Für das nächste Jahr haben wir einen Betrag von 4'400'000 Franken vorgesehen. Der scheint uns insofern realistisch, als wir einerseits eine Erhöhung der Gebühren im laufenden Jahr beschlossen und eingeführt haben und zweitens eine Neueinzonung, unter anderem im Schoenbergquartier mit Parkmetern vorgesehen haben. Das werden wir dann später im Investitionsbudget besprechen. Es werden also neue Zonen mit Parkmetern ausgestattet, also Zonen, die heute nicht zahlungspflichtig sind. Deshalb gehen wir davon aus, dass wir die 400'000 Franken zusätzlich erreichen werden."

Vote sur la rubrique 401.437.00 Amendes d'ordre (3'000'000 francs)

Opposée à l'amendement de M. Vincent Pfister demandant l'augmentation de la rubrique 401.437.00 'Amendes d'ordre' d'un montant de 10'000 francs et de la compenser par l'augmentation de 10'000 francs des charges sous rubrique 820.365.30 'Subventions extraordinaires et garanties de déficit', la proposition budgétaire du Conseil communal est refusée par 32 voix contre 32 voix et 1 abstention, grâce à la voix prépondérante de la Présidente.

Les montants des recettes de la rubrique 401.437.00 'Amendes d'ordre' s'élève désormais à 3'010'000 francs. Le montant des charges de la rubrique 820.365.30 'Subventions extraordinaires et garanties de déficit' s'élève désormais à 124'000 francs.

V. GENIE CIVIL

531.314.10 Sites pollués (charges 700'000 francs)

Mme Andrea Burgener Woeffray (PS) pose les questions suivantes:

"Notre groupe est inquiet. Il est inquiet au sujet des sites pollués. Comme j'ai pu l'entendre, le montant de 700'000 francs comprend surtout le site pollué de la Pila. Depuis que des questions ont été posées au sujet de ce site pollué en 2003 au sein de notre Conseil, des montants importants figurent consécutivement dans le budget et dans les comptes de la Ville. Les questions suivantes sont dès lors justifiées; elles comprennent deux volets. Le premier volet concerne l'état actuel et la planification des travaux à venir. Si mes informations sont justes, les mesures préliminaires à l'assainissement de la décharge de la Pila ont été terminées au mois d'octobre 2014. Depuis, ces mesures préliminaires sont entrées en phase d'exploitation et les variantes envisageables d'assainissement sont à l'étude. D'où mes questions: quel est l'état actuel et le projet des travaux en vue de l'assainissement de ce site et quel sera le montant avec lequel la Ville contribuera au futur assainissement.

Séance du 14 décembre 2015

Examen du budget de
fonctionnement 2016 de la
Commune – message no 46
(suite)

Le second volet comprend le contrôle des coûts des travaux réalisés. Un consortium a été instauré comprenant les anciens exploitants, le Canton comme propriétaire actuel des terrains et la Ville de Fribourg. Les travaux sont surveillés par le Service cantonal des forêts et de la faune. Mes questions sont les suivantes: à quel point la Ville participe-t-elle au contrôle des travaux et surtout au contrôle des coûts? La Ville peut-elle confirmer que le contrôle de la gestion et des coûts est suffisant ou ne faudrait-il pas confier ce contrôle au Service cantonal de l'environnement ou bien encore à un bureau externe, spécialisé en la matière. Je vous remercie de vos réponses détaillées."

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, s'exprime comme suit:

"Je constate tout d'abord qu'il n'y a pas de propositions de modification. Mme A. Burgener Woeffray se fait du souci par rapport à la problématique 'Pila'. C'est vrai que le Conseil communal est également soucieux de l'avancement de ce dossier qui en est toujours pratiquement au point mort actuellement, après les mesures préliminaires qui ont été faites.

Sur le site Internet 'décharge de la Pila' (www.fr.ch/Pila), qui est mis à jour constamment par l'Etat de Fribourg, une des dernières communications, qui date du 25 septembre 2015, précise ceci sur la suite des opérations: 'Réalisées entre 2009 et fin 2014, les mesures préliminaires ont permis de réduire sensiblement la pollution de la Sarine par les PCB avant l'assainissement général du site. Les variantes d'assainissement envisageables sont à l'étude et des investigations complémentaires seront nécessaires notamment pour évaluer l'effet sur l'environnement des mesures qui seront prises au niveau de la décharge. Ces investigations permettront de répondre au mandat accepté par le Grand Conseil le 8 février 2012 (proposition de trois variantes d'assainissement) et aux demandes de la Confédération (évaluation de l'impact à court, moyen et long termes des mesures d'assainissement.)' Cela signifie donc que des mesures et des variantes sont encore à l'étude. Il y aura très vraisemblablement des études supplémentaires qui seront faites dans le courant 2016. Ce n'est qu'à l'issue de ces études et de ces investigations qu'il sera décidé quelles mesures seront prises. Pour l'instant, on ne le sait pas. Combien ça coûtera? Evidemment, actuellement on ne le sait pas. C'est pour ça que c'est très difficile de mettre des chiffres également dans le bilan et dans les réserves. Quant à la répartition des coûts, on ne la connaît pas. Actuellement et jusqu'à la fin, une participation de la Confédération s'élève à 40% des charges. Le solde, c'est-à-dire les 60% restants, est partagé à raison de 30% à charge de la Ville et 30% à charge du Canton. Des entreprises ont aussi contribué à cette pollution. Des démarches sont en cours pour savoir si, et dans quelles mesures, ces tiers concernés participeront ou non. C'est très difficile de donner des réponses précises, puisqu'il y a tous ces points d'interrogation. Quant à la Ville, elle est représentée par l'Ingénieur de Ville dans le Consortium de la Pila et, par cet intermédiaire-là, elle opère aux contrôles des coûts et des travaux

Séance du 14 décembre 2015

Examen du budget de
fonctionnement 2016 de la
Commune – message no 46
(suite)

effectués. Il y a une répartition qui est faite et qui est calculée par le Canton, puis vérifiée par nos Services."

Le présent chapitre n'appelant pas d'autres observations, il est ainsi adopté.

VI. URBANISME ET ARCHITECTURE

M. Pierre Marchioni (UDC) déclare ce qui suit:

"Dans le rapport de l'UDC, j'ai traité de la problématique des jardins familiaux. Je souhaiterais savoir si cette question figure à l'agenda du Conseil communal?"

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, répond comme suit:

"Je vous rappelle qu'un postulat a été déposé par Mme la Conseillère générale V. Rück, postulat sur lequel le Conseil communal va tout prochainement prendre position, où il était demandé d'inventorier et de rechercher des sites possibles dans le quartier de Pérolles par rapport à l'arrêt ou à la fin des jardins familiaux, qui se trouvent à proximité de FriSon. Pour le reste, je vous rappelle que ce n'est pas la Ville qui gère les jardins familiaux mais la Bourgeoisie. La Bourgeoisie est évidemment consciente du rôle social que jouent ces jardins familiaux. Nous savons, par exemple, qu'en cas d'agrandissement de l'hôpital fribourgeois (HFR), il pourrait y avoir une diminution du nombre de jardins familiaux. Il y a donc une réflexion en cours au niveau de la Bourgeoisie pour savoir si ces jardins, qui disparaîtraient là-bas, devraient être remplacés ailleurs."

Le présent chapitre n'appelle pas d'autres observations et il est ainsi adopté.

VII. INFORMATIQUE

Mme Isabelle Teufel (DC/VL), porte-parole de la Commission de l'Informatique, déclare ce qui suit:

"La Commission informatique a siégé. En ce qui concerne le budget de fonctionnement, elle a émis un préavis favorable à l'unanimité. Je me permettrai d'intervenir au sujet d'un investissement dans le budget des investissements."

Le présent chapitre n'appelle pas d'autres observations et est ainsi adopté.

Séance du 14 décembre 2015

Examen du budget de
fonctionnement 2016 de la
Commune – message no 46
(suite)

VIII. SERVICE CULTUREL

800.301.00 Traitements (charges 208'660 francs)

M. Vincent Jacquat (PLR) tient les propos suivants:

"Au poste 800.301.00 figure une erreur. Le poste augmente de 20'470 francs par rapport au budget 2015. Il s'avère qu'après mes questions lors des différentes séances de la Commission financière, c'est une erreur. Je propose de réduire ce poste de 15'000 francs pour revenir à un niveau des traitements du personnel tel que budgété normalement."

Mme Madeleine Genoud-Page, Directrice de la Culture, répond comme suit:

"Je confirme qu'il y a eu une modification au niveau du pourcentage du personnel, qui n'a pas été reportée dans le montant des traitements, mais elle représente 10'000 francs non pas 15'000 francs. Pour l'instant, je m'oppose, parce que je ne vois pas l'intérêt de baisser de 10'000 francs."

M. Vincent Jacquat (PLR) ajoute ceci:

"J'ai clairement demandé lors des séances de commission pourquoi il y avait une augmentation de près de 20'000 francs sur ce poste. Ça correspond presque à 9% d'augmentation sur un poste de traitement. On devrait pouvoir avoir une réponse. On m'a dit clairement que c'était une erreur et que les comptes 2016 seraient plus bas. Alors je propose, au lieu de laisser une augmentation de 20'000 francs sur ce poste, de diminuer de 15'000 francs. Comme ça, ça permet de garder le même effectif, voire une légère augmentation."

Mme Madeleine Genoud-Page, Directrice de la Culture, rappelle ceci:

"Le montant est de l'ordre de 10'000 francs. Je garde la position du Conseil communal, parce que nous n'avons pas les montants des salaires dans ce domaine. Ils sont fournis par le Service des relations humaines. Nous n'avons pas modifié ce montant dans le chapitre de la culture."

Vote

Opposée à l'amendement de M. Vincent Jacquat de diminuer la rubrique citée en titre de 15'000 francs, la proposition budgétaire du Conseil communal est refusée par 31 voix contre 29, et 6 abstentions.

Séance du 14 décembre 2015

Examen du budget de
fonctionnement 2016 de la
Commune – message no 46
(suite)

**Le montant sous rubrique 800.301.00 'Traitements'
s'élève désormais à 193'660 francs.**

Le présent chapitre n'appelant pas d'autres modifications,
il est ainsi adopté.

IX. SPORTS

Pas d'observations, Adopté.

X. INSTITUTIONS ET ASSURANCES SOCIALES

1050.318.10 Prestation d'intégration auprès des tiers (0 franc)

Mme Dominique Jordan Perrin, Présidente de la Commis-
sion financière, s'exprime comme suit:

"Cette rubrique subit une diminution de 60'000 francs par rapport aux années précédentes et concerne le chantier écologique. La Directrice des Affaires sociales nous a expliqué qu'en fait le Service avait dénoncé ses contrats avec les prestataires actuels. C'est la raison pour laquelle aucun montant n'a été budgété pour l'année à venir. Une partie, c'est-à-dire 30'000 francs ont été affectés à l'Aide sociale à la rubrique 1100.318.10 'Autres prestations et mandats de tiers' mais il y a toujours 30'000 francs qui n'ont pas été utilisés. Alors, la Commission souhaite que les dépenses affectées aux institutions sociales reprennent l'année prochaine lorsque vous aurez trouvé de nouveaux prestataires pour le chantier écologique car évidemment les besoins sont toujours bien là."

Mme Antoinette de Weck, Directrice des affaires sociales,
fait la déclaration ci-après:

"Effectivement, le chantier écologique encadre des personnes qui suivent des mesures d'insertion et qui font des travaux, essentiellement manuels, de réparation de chemins ou des travaux avec H. Audriaz. Mais la Direction a estimé que ce n'était pas suffisant et qu'il fallait aussi leur donner un coaching pour s'intégrer dans le monde du travail. Or, les partenaires, avec lesquels nous avons fait ces conventions, n'ont pas entièrement satisfaits à leurs engagements. Je ne mets la faute sur personne. Toujours est-il que ce n'était pas très positif, raison pour laquelle nous avons décidé de supprimer ces 60'000 francs. Alors, si je comprends bien, la Présidente de la Commission financière aimerait garder 30'000 francs à la charge de cette rubrique."

Mme Dominique Jordan Perrin, Présidente de la Commis-
sion financière, précise ce qui suit:

"La Commission ne fait pas de proposition. Elle constate juste que la moitié du montant initial a été imputée à l'Aide sociale dans le budget 2016. La Commission souhaite que, en vue de la pérennisation des

Séance du 14 décembre 2015

Examen du budget de
fonctionnement 2016 de la
Commune – message no 46
(suite)

dépenses dans ce domaine, un montant de 30'000 francs soit inscrit dans les prochains budgets."

Mme Antoinette de Weck; Directrice des affaires sociales, rassure la Présidente en lui confirmant que les 30'000 francs seront utilisées au mieux.

Le présent chapitre n'appelant pas d'autres observations, il est ainsi adopté.

XI. AIDE SOCIALE

1100.318.10 Autres prestations et mandats de tiers

Mme Dominique Jordan Perrin, Présidente de la Commission financière, prend la parole en ces termes:

"Nous pouvons constater dans la rubrique 1100.318.10 une augmentation de 30'000 francs, le montant inscrit passant de 40'000 francs l'année précédente à 70'000 francs. C'est là que se retrouvent les 30'000 francs, moitié des 60'000 francs dont l'autre moitié n'a pas été reportée. C'était pour compléter l'explication."

Le présent chapitre n'appelant pas d'autres observations, il est ainsi adopté.

XII. CURATELLES D'ADULTES

Pas d'observations. Adopté.

XIII. AGGLOMERATION

Pas d'observations. Adopté.

COMPTES PAR NATURES

Pas d'observations. Adopté.

Aucune autre intervention n'étant annoncée, la Présidente clôt la séance en donnant rendez-vous à ses collègues le lendemain, mardi 15 décembre 2015.

Il est 22.38 heures.

Séance du 14 décembre 2015

Fribourg, le 12 janvier 2016
NDC/nm/ib

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

La Présidente:

La collaboratrice scientifique:

Lise-Marie GRADEN

Nathalie DEFFERRARD CRAUSAZ

La Secrétaire de Ville:

Catherine AGUSTONI